

Paraît chaque mois
Abonnement annuel :
190 francs suisses
Fascicule mensuel :
24 francs suisses

Genève
3^e année – N° 7/8
Juillet/Août 1997

(La Propriété industrielle
113^e année – N° 7/8)

(Le Droit d'auteur
110^e année – N° 7/8)

La Propriété industrielle et le Droit d'auteur

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS ADMINISTRÉS PAR L'OMPI

Convention OMPI	
SAMOA. Adhésion.....	241
Convention de Paris	
CHINE. Application de la Convention de Paris à la région administrative spéciale chinoise de Hong Kong.....	241
INDONÉSIE. Ratification des articles 1 à 12 de l'Acte de Stockholm (1967)	241
ROYAUME-UNI. Fin de l'application de la Convention de Paris à Hong Kong par le Royaume-Uni	242
Convention de Berne	
CHINE. Application de la Convention de Berne à la région administrative spéciale chinoise de Hong Kong	242
INDONÉSIE. Adhésion	243
ROYAUME-UNI. Fin de l'application de la Convention de Berne à Hong Kong par le Royaume-Uni	243
Arrangement de Madrid et Protocole de Madrid (marques)	
CHINE. Situation de l'Arrangement de Madrid et du Protocole dans la région administrative spéciale chinoise de Hong Kong.....	244
Protocole de Madrid (1989)	
HONGRIE. Ratification.....	244
SLOVAQUIE. Adhésion.....	244
Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	
CHINE. Application du Traité de coopération en matière de brevets à la région administrative spéciale chinoise de Hong Kong.....	245
ESPAGNE. Retrait de la déclaration concernant le chapitre II	245
INDONÉSIE. Adhésion	246
ROYAUME-UNI. Fin de l'application de la Convention de Berne à Hong Kong par le Royaume-Uni	246

(Suite du sommaire au verso)

OMPI 1997

La reproduction des notes et rapports officiels ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Convention phonogrammes	
CHINE. Application de la Convention phonogrammes à la région administrative spéciale chinoise de Hong Kong	246
ROYAUME-UNI. Fin de l'application de la Convention phonogrammes à Hong Kong par le Royaume-Uni	247
Traité de Budapest	
ESPAGNE. Changement d'adresse d'une autorité de dépôt internationale	247
PORTUGAL. Adhésion	248
Traité sur le droit des marques	
INDONÉSIE. Ratification.....	248
Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur	
INDONÉSIE. Ratification.....	248

NOTIFICATIONS RELATIVES À LA CONVENTION UPOV

Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)	
ARGENTINE. Modification du nombre d'unités de contribution applicable à l'Argentine	249
ÉQUATEUR. Adhésion	249
MEXIQUE. Ratification.....	249

ACTIVITÉS NORMATIVES DE L'OMPI

Forum international de l'OMPI sur l'exercice et la gestion du droit d'auteur et des droits voisins face aux défis de la technique numérique (Séville [Espagne], 14-16 mai 1997)	250
Réunion consultative sur les marques et les noms de domaine de l'Internet. Première session (Genève, 26-30 mai 1997)	251
Comité d'experts concernant le Traité sur le droit des brevets. Quatrième session (Genève, 23-27 juin 1997)	251

ACTIVITÉS DE L'OMPI EN MATIÈRE DE CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES ET DE NORMALISATION

Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIP)	
Groupe de travail du PCIP sur l'information générale (PCIP/GI). Dix-huitième session (Genève, 7-11 avril 1997)	253
Comité exécutif de coordination du PCIP (PCIP/EXEC). Vingtième session (Genève, 26-30 mai 1997)	253
Groupe de travail ad hoc du PCIP sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIP/MI). Vingtième session (Genève, 26-30 mai 1997)...	254
Union de Nice	
Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice. Dix-septième session (Genève, 28 avril - 2 mai 1997)	254

SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ADMINISTRÉS PAR L'OMPI

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	
Comité de coopération technique du PCT (PCT/CTC). Dix-neuvième session (Genève, 26-30 mai 1997)	255
Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du PCT	255
Informatisation	256
Union de Madrid	257
Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du système de Madrid ...	257
Union de La Haye	
Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du système de La Haye..	258

CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI

Litiges concernant les noms de domaine de l'Internet	258
Programmes de formation de l'OMPI sur la médiation dans les litiges de propriété intellectuelle (Genève, 13 et 14 mai et 15 et 16 mai 1997)	259
Atelier de perfectionnement sur la médiation de l'OMPI (Genève, 29 et 30 mai 1997)	259
Autres activités	259

ACTIVITÉS DE L'OMPI SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Afrique	259
Amérique latine et Caraïbes	262
Asie et Pacifique	267
Pays arabes	271
Coopération pour le développement (en général)	273
Médailles de l'OMPI	273

ACTIVITÉS DE L'OMPI SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ 274**CONTACTS DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI AVEC D'AUTRES PAYS ET AVEC DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES** 275**ACTIVITÉS DE L'UPOV**

Rapport annuel du secrétaire général pour 1996 (Vingt-huitième année)	278
---	-----

PUBLICATIONS RÉCENTES DE L'OMPI 290**CALENDRIER DES RÉUNIONS** 291**LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
(ENCART)**

Note de l'éditeur

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Avis relatif aux effets en Bosnie-Herzégovine des droits de propriété industrielle valables en Yougoslavie et des enregistrements internationaux régis par l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (du 5 juillet 1996) [<i>feuille de remplacement</i>]	Texte 1-001
---	-------------

Avis relatif à la prorogation du délai pour la reconnaissance en Bosnie-Herzégovine des enregistrements internationaux et des droits de propriété industrielle valables dans la République socialiste fédérative de Yougoslavie avant le 1 ^{er} mars 1992	Texte 1-002
--	-------------

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Loi sur la protection des dessins et modèles industriels (n° 991-XIII du 15 octobre 1996)	Texte 4-001
---	-------------

ROUMANIE

Règlement relatif à l'enregistrement des topographies de circuits intégrés Texte 1-002

YÉMEN

Loi n° 19 de 1994 sur la propriété intellectuelle (extraits) Texte 1-001

TRAITÉS MULTILATÉRAUX**Organisation mondiale du commerce**

Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) (1994) Texte 1-015

**LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS
(ENCART)**

Note de l'éditeur

OUZBÉKISTAN

Loi sur le droit d'auteur et les droits voisins (du 30 août 1996) Texte 1-01

ROUMANIE

Loi sur le droit d'auteur et les droits voisins (n° 8 du 14 mars 1996) Texte 1-01

SUÈDELoi sur la médiation de certains litiges en matière de droit d'auteur (loi n° 612 de 1980, modifiée en dernier lieu par la loi n° 448 de 1995) [*Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.*] Texte 3-01**TRAITÉS MULTILATÉRAUX****Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle**

Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes (du 29 octobre 1971) Texte 11-01

Organisation mondiale du commerce

Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) (1994) Texte 12-0

Notifications relatives aux traités administrés par l'OMPI

Convention OMPI

SAMOA

Adhésion

Le Gouvernement du Samoa a déposé, le 11 juillet 1997, son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, signée à Stockholm le 14 juillet 1967.

Ladite convention entrera en vigueur, à l'égard du Samoa, le 11 octobre 1997.

Notification OMPI n° 193, du 11 juillet 1997.

Convention de Paris

CHINE

Application de la Convention de Paris à la région administrative spéciale chinoise de Hong Kong

Le 6 juin 1997, le directeur général de l'OMPI a reçu la communication suivante du Représentant permanent de la République populaire de Chine à Genève :

"Conformément à la Déclaration commune du Gouvernement de la République populaire de Chine et du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la question de Hong Kong, qui a été signée le 19 décembre 1984, la République populaire de Chine exercera de nouveau sa souveraineté sur Hong Kong à compter du 1^{er} juillet 1997. À cette date, Hong Kong deviendra une région administrative spéciale de la République populaire de Chine et bénéficiera d'un haut degré d'autonomie, sauf dans les domaines des affaires étrangères et de la défense, qui relèvent de la responsabilité du

Gouvernement populaire central de la République populaire de Chine.

Dans ce contexte, j'ai reçu instruction du ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine de faire la notification suivante :

'La Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883, révisée en 1967 (ci-après dénommée "convention"), qui a fait l'objet de la part du Gouvernement de la République populaire de Chine du dépôt d'un instrument d'adhésion le 19 décembre 1984¹, s'appliquera à la région administrative spéciale de Hong Kong à compter du 1^{er} juillet 1997. Le Gouvernement de la République populaire de Chine fait aussi la déclaration suivante : la déclaration que le Gouvernement de la République populaire de Chine a faite concernant l'article 28.1) de la convention s'appliquera aussi à la région administrative spéciale de Hong Kong².

Le Gouvernement de la République populaire de Chine assumera la responsabilité pour les droits et obligations qui découleront sur le plan international de l'application du traité à la région administrative spéciale de Hong Kong.'

Je vous saurais gré de bien vouloir prendre acte du contenu de la présente note et de le porter à l'attention des autres parties à la convention." (*Traduction*)

Notification Paris n° 178, du 10 juin 1997.

¹ Voir *La Propriété industrielle*, 1985, p. 25 (N.d.l.r.).

² Aux termes de ladite déclaration, la Chine ne se considère pas liée par les dispositions de l'alinéa 1) de l'article 28 de la Convention de Paris (*Note du Bureau international*).

INDONÉSIE

Ratification des articles 1 à 12 de l'Acte de Stockholm (1967)

Le Gouvernement de l'Indonésie, qui avait déposé, le 18 septembre 1979, son instrument de

ratification de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883, révisée à Stockholm le 14 juillet 1967 (“Acte de Stockholm (1967)”) et modifiée le 28 septembre 1979, ledit dépôt étant accompagné d’une déclaration selon laquelle la ratification n’était pas applicable aux articles 1 à 12 de l’Acte de Stockholm (1967) [voir la notification Paris n° 95³], a déposé, le 5 juin 1997, son instrument de ratification des articles 1 à 12 de l’Acte de Stockholm (1967).

Ces articles entreront en vigueur, à l’égard de l’Indonésie, le 5 septembre 1997.

Notification Paris n° 177, du 5 juin 1997.

³ Voir *La Propriété industrielle*, 1979, p. 225 (N.d.l.r.).

ROYAUME-UNI

Fin de l’application de la Convention de Paris à Hong Kong par le Royaume-Uni

Le 16 juin 1997, le directeur général de l’OMPI a reçu la communication suivante du Représentant permanent du Royaume-Uni à Genève :

“J’ai reçu instruction du ministre des affaires étrangères et du Commonwealth de sa Majesté britannique de vous écrire au sujet de la Convention pour la protection de la propriété industrielle faite à Paris le 20 mars 1883 et modifiée à Stockholm le 14 juillet 1967 (ci-après la ‘convention’), qui s’applique à Hong Kong actuellement.

Je suis aussi chargé de vous faire savoir que, conformément à la Déclaration commune du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord et du Gouvernement de la République populaire de Chine concernant la question de Hong Kong, qui a été signée le 19 décembre 1984, le Gouvernement du Royaume-Uni restituera Hong Kong à la République populaire de Chine avec effet au 1^{er} juillet 1997. Jusqu’à cette date, le Gouvernement du Royaume-Uni continuera d’assumer la responsabilité internationale pour Hong Kong. Par conséquent, sa responsabilité pour les droits et obligations qui découlent sur le

plan international de l’application de la convention à Hong Kong prendra fin à cette date.

Je vous serais reconnaissant qu’il soit pris officiellement acte du contenu de la présente note et que celui-ci soit porté à l’attention des autres parties à la convention.” (*Traduction*)

Notification Paris n° 179, du 23 juin 1997.

Convention de Berne

CHINE

Application de la Convention de Berne à la région administrative spéciale chinoise de Hong Kong

Le 7 juillet 1997, le directeur général de l’OMPI a reçu la communication suivante du Représentant permanent de la République populaire de Chine à Genève :

“Conformément à la Déclaration commune du Gouvernement de la République populaire de Chine et du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord concernant la question de Hong Kong, qui a été signée le 19 décembre 1984, la République populaire de Chine exerce de nouveau sa souveraineté sur Hong Kong depuis le 1^{er} juillet 1997. À cette date, Hong Kong est devenue une région administrative spéciale de la République populaire de Chine et bénéficie d’un haut degré d’autonomie, sauf dans les domaines des affaires étrangères et de la défense, qui relèvent de la responsabilité du Gouvernement populaire central de la République populaire de Chine.

Dans ce contexte, j’ai reçu instruction du ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine de faire la notification suivante :

‘La Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, modifiée en 1979 (ci-après dénommée “convention”), qui a fait l’objet de la part du Gouvernement de

la République populaire de Chine du dépôt d'un instrument d'adhésion le 10 juillet 1992⁴, s'appliquera à la région administrative spéciale de Hong Kong à compter du 1^{er} juillet 1997.

Le Gouvernement de la République populaire de Chine assumera la responsabilité pour les droits et obligations qui découleront sur le plan international de l'application du traité à la région administrative spéciale de Hong Kong.'

Je vous saurais gré de bien vouloir prendre acte du contenu de la présente note et de le porter à l'attention des autres parties à la convention." (*Traduction*)

Notification Berne n° 186, du 10 juillet 1997.

⁴ Voir *Le Droit d'auteur*, 1992, p. 153 (*N.d.l.r.*).

INDONÉSIE

Adhésion

Le Gouvernement de l'Indonésie a déposé, le 5 juin 1997, son instrument d'adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, révisée à Paris le 24 juillet 1971 et modifiée le 28 septembre 1979.

Ledit instrument d'adhésion contient la déclaration suivante :

"La République d'Indonésie ne se considère pas comme liée par l'article 33.1) de la convention, qui est ainsi libellé : 'Tout différend entre deux ou plusieurs pays de l'Union concernant l'interprétation ou l'application de la présente convention, qui ne sera pas réglé par voie de négociation, peut être porté par l'un quelconque des pays en cause devant la Cour internationale de Justice par voie de requête conforme au Statut de la Cour, à moins que les pays en cause ne conviennent d'un autre mode de règlement. Le Bureau international sera informé par le pays requérant du différend soumis à la Cour; il en donnera connaissance aux autres pays de l'Union.' La République d'Indonésie estime que, pour qu'un différend soit soumis pour décision à la Cour internationale de Justice, il faut dans chaque cas

que toutes les parties au différend y consentent." (*Traduction*)

La Convention de Berne, dans sa version révisée, entrera en vigueur, à l'égard de l'Indonésie, le 5 septembre 1997. À cette même date, l'Indonésie deviendra aussi membre de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (Union de Berne), instituée par la Convention de Berne.

Notification Berne n° 184, du 5 juin 1997.

ROYAUME-UNI

Fin de l'application de la Convention de Berne à Hong Kong par le Royaume-Uni

Le 16 juin 1997, le directeur général de l'OMPI a reçu la communication suivante du Représentant permanent du Royaume-Uni à Genève :

"J'ai reçu instruction du ministre des affaires étrangères et du Commonwealth de sa Majesté britannique de vous écrire au sujet de la Convention pour la protection des œuvres littéraires et artistiques faite à Berne le 9 septembre 1886 et modifiée le 2 octobre 1979 à Paris, de l'Acte additionnel fait à Paris en 1896, de la révision faite à Berlin le 13 novembre 1908 et de son protocole fait à Berne le 20 mars 1914, et des révisions faites à Rome le 2 juin 1928 et à Bruxelles le 26 juin 1948 (ci-après la 'convention'), qui s'applique à Hong Kong actuellement.

Je suis aussi chargé de vous faire savoir que, conformément à la Déclaration commune du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Gouvernement de la République populaire de Chine concernant la question de Hong Kong, qui a été signée le 19 décembre 1984, le Gouvernement du Royaume-Uni restituera Hong Kong à la République populaire de Chine avec effet au 1^{er} juillet 1997. Jusqu'à cette date, le Gouvernement du Royaume-Uni continuera d'assumer la responsabilité internationale pour Hong Kong. Par conséquent, sa responsabilité pour les droits et obligations qui découlent sur le plan international de l'application de la convention à Hong Kong prendra fin à cette date.

Je vous serais reconnaissant qu'il soit pris officiellement acte du contenu de la présente note et que celui-ci soit porté à l'attention des autres parties à la convention." (*Traduction*)

Notification Berne n° 185, du 23 juin 1997.

Arrangement de Madrid et Protocole de Madrid (marques)

CHINE

Situation de l'Arrangement de Madrid et du Protocole dans la région administrative spéciale chinoise de Hong Kong

Le 6 juin 1997, le directeur général de l'OMPI a reçu la communication suivante du Représentant permanent de la République populaire de Chine à Genève :

"J'ai l'honneur de faire savoir ce qui suit au Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et, par son intermédiaire, aux États parties à l'Arrangement de Madrid et au Protocole relatif à cet arrangement :

À compter du 1^{er} juillet 1997, la République populaire de Chine exercera de nouveau sa souveraineté sur Hong Kong. L'application dès cette date à la région administrative spéciale de Hong Kong de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et du Protocole relatif à cet arrangement (ci-après dénommés 'arrangement' et 'protocole') et, en particulier, des requêtes en extension territoriale à la Chine de l'enregistrement international des marques sera différée. Les mesures qui peuvent être envisagées pour changer cette situation sont à l'étude. Une fois qu'une solution aura été élaborée, notification sera adressée en temps utile à tous les États membres pour les informer des mesures qui auront été prises concernant la date et les modalités de l'application de l'arrangement et du protocole à la région administrative spéciale de Hong Kong." (*Traduction*)

Notification Madrid (marques) n° 91, du 10 juin 1997.

Protocole de Madrid (1989)

HONGRIE

Ratification

Le Gouvernement de la Hongrie a déposé, le 3 juillet 1997, son instrument de ratification du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, adopté à Madrid le 27 juin 1989 ("Protocole de Madrid (1989)").

Ledit instrument de ratification était accompagné de la déclaration, conformément à l'article 14.5) du Protocole de Madrid (1989), que la protection résultant d'un enregistrement international effectué en vertu de ce protocole avant la date d'entrée en vigueur de celui-ci à l'égard de la Hongrie ne peut faire l'objet d'une extension à son égard.

Le Protocole de Madrid (1989) entrera en vigueur, à l'égard de la Hongrie, le 3 octobre 1997.

Notification Madrid (marques) n° 93, du 3 juillet 1997.

SLOVAQUIE

Adhésion

Le Gouvernement de la Slovaquie a déposé, le 13 juin 1997, son instrument d'adhésion au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, adopté à Madrid le 27 juin 1989 ("Protocole de Madrid (1989)").

Ledit instrument d'adhésion était accompagné d'une déclaration, conformément à l'article 5.2)d) du Protocole de Madrid (1989), aux termes de laquelle, selon l'article 5.2)b) dudit protocole, le délai d'un an prévu à l'article 5.2)a) du protocole pour l'exercice du droit de notifier un refus de protection est remplacé par 18 mois.

Le Protocole de Madrid (1989) entrera en vigueur, à l'égard de la Slovaquie, le 13 septembre 1997.

Notification Madrid (marques) n° 92, du 13 juin 1997.

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

CHINE

Application du Traité de coopération en matière de brevets à la région administrative spéciale chinoise de Hong Kong

Le 6 juin 1997, le directeur général de l'OMPI a reçu la communication suivante du Représentant permanent de la République populaire de Chine à Genève :

“Conformément à la Déclaration commune du Gouvernement de la République populaire de Chine et du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la question de Hong Kong, qui a été signée le 19 décembre 1984, la République populaire de Chine exercera de nouveau sa souveraineté sur Hong Kong à compter du 1^{er} juillet 1997. À cette date, Hong Kong deviendra une région administrative spéciale de la République populaire de Chine et bénéficiera d'un haut degré d'autonomie, sauf dans les domaines des affaires étrangères et de la défense, qui relèvent de la responsabilité du Gouvernement populaire central de la République populaire de Chine.

Dans ce contexte, j'ai reçu instruction du ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine de faire la notification suivante :

“Le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) du 19 juin 1970, modifié le 28 septembre 1979 et le 3 février 1984 (ci-après dénommé “PCT”), qui a fait l'objet de la part du Gouvernement de la République populaire de Chine du dépôt d'un instrument d'adhésion le 1^{er} octobre 1993⁵, s'appliquera à la région administrative spéciale de Hong Kong à compter du 1^{er} juillet 1997. Le Gouvernement de la République populaire de Chine fait aussi les déclarations suivantes :

1. La désignation de la Chine dans toute demande internationale déposée selon le PCT le 1^{er} juillet 1997

ou à une date ultérieure vaudra aussi pour la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine.

2. Les modalités d'“ouverture de la phase nationale” selon l'article 22 et l'article 39 du PCT en ce qui concerne les demandes internationales déposées le 1^{er} juillet 1997 ou à une date ultérieure et contenant une désignation de la Chine seront communiquées au directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle avant la fin de l'année en cours (c'est-à-dire au plus tard le 31 décembre 1997).’

Le Gouvernement de la République populaire de Chine assumera la responsabilité pour les droits et obligations qui découleront sur le plan international de l'application du traité à la région administrative spéciale de Hong Kong.

Je vous saurais gré de bien vouloir prendre acte du contenu de la présente note et de le porter à l'attention des autres parties au traité.”
(Traduction)

Notification PCT n° 121, du 10 juin 1997.

ESPAGNE

Retrait de la déclaration concernant le chapitre II

Le Gouvernement de l'Espagne, par notification reçue le 6 juin 1997, a retiré la déclaration contenue dans son instrument d'adhésion au Traité de coopération en matière de brevets (PCT), fait à Washington le 19 juin 1970, modifié le 28 septembre 1979 et le 3 février 1984, et selon laquelle l'Espagne n'est pas liée par les dispositions du chapitre II dudit traité (voir la notification PCT n° 55, du 21 août 1989⁶).

Le retrait de ladite déclaration deviendra effectif le 6 septembre 1997. Par conséquent, à partir de cette date, l'Espagne sera liée également par les dispositions du chapitre II du Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

Notification PCT n° 120, du 6 juin 1997.

⁵ Voir *La Propriété industrielle*, 1993, p. 351 (N.d.l.r.).

⁶ Voir *La Propriété industrielle*, 1989, p. 335 (N.d.l.r.).

INDONÉSIE

Adhésion

Le Gouvernement de l'Indonésie a déposé, le 5 juin 1997, son instrument d'adhésion au Traité de coopération en matière de brevets (PCT), fait à Washington le 19 juin 1970, modifié le 28 septembre 1979 et le 3 février 1984.

Ledit instrument d'adhésion contient la déclaration suivante :

“La République d'Indonésie ne se considère pas comme liée par l'article 59 du traité, qui est ainsi libellé : ‘Sous réserve de l'article 64.5), tout différend entre deux ou plusieurs États contractants concernant l'interprétation ou l'application du présent traité et du règlement d'exécution qui ne sera pas réglé par voie de négociation peut être porté par l'un quelconque des États en cause devant la Cour internationale de Justice par voie de requête conforme au Statut de la Cour, à moins que les États en cause ne conviennent d'un autre mode de règlement. Le Bureau international sera informé par l'État contractant requérant du différend soumis à la Cour et en donnera connaissance aux autres États contractants.’ La République d'Indonésie estime que, pour qu'un différend soit soumis pour décision à la Cour internationale de Justice, il faut dans chaque cas que toutes les parties au différend y consentent.” (*Traduction*)

Ledit traité entrera en vigueur, à l'égard de l'Indonésie, le 5 septembre 1997.

Notification PCT n° 119, du 5 juin 1997.

ROYAUME-UNI

Fin de l'application du Traité de coopération en matière de brevets à Hong Kong par le Royaume-Uni

Le 16 juin 1997, le directeur général de l'OMPI a reçu la communication suivante du Représentant permanent du Royaume-Uni à Genève :

“J'ai reçu instruction du ministre des affaires étrangères et du Commonwealth de sa Majesté britannique de vous écrire au sujet du

Traité de coopération en matière de brevets fait à Washington le 19 juin 1970 et modifié le 28 septembre 1979 et le 3 février 1984 (ci-après la ‘convention’), qui s'applique à Hong Kong actuellement.

Je suis aussi chargé de vous faire savoir que, conformément à la Déclaration commune du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Gouvernement de la République populaire de Chine concernant la question de Hong Kong, qui a été signée le 19 décembre 1984, le Gouvernement du Royaume-Uni restituera Hong Kong à la République populaire de Chine avec effet au 1^{er} juillet 1997. Jusqu'à cette date, le Gouvernement du Royaume-Uni continuera d'assumer la responsabilité internationale pour Hong Kong. Par conséquent, sa responsabilité pour les droits et obligations qui découlent sur le plan international de l'application de la convention à Hong Kong prendra fin à cette date.

Je vous serais reconnaissant qu'il soit pris officiellement acte du contenu de la présente note et que celui-ci soit porté à l'attention des autres parties à la convention.” (*Traduction*)

Notification PCT n° 122, du 23 juin 1997.

Convention phonogrammes

CHINE

Application de la Convention phonogrammes à la région administrative spéciale chinoise de Hong Kong

Le 17 juin 1997, le directeur général de l'OMPI a reçu la communication suivante du Représentant permanent par intérim de la République populaire de Chine à New York :

“Conformément à la Déclaration du Gouvernement de la République populaire de Chine et du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la question de Hong Kong, qui a été signée le 19 décembre 1984, la République populaire de Chine exercera de nouveau sa

souveraineté sur Hong Kong à compter du 1^{er} juillet 1997. À cette date, Hong Kong deviendra une région administrative spéciale de la République populaire de Chine et bénéficiera d'un haut degré d'autonomie, sauf dans les domaines des affaires étrangères et de la défense, qui relèvent de la responsabilité du Gouvernement populaire central de la République populaire de Chine.

Dans ce contexte, j'ai reçu instruction du ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine de faire la notification suivante :

'La Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes (ci-après dénommée "convention"), à laquelle le Gouvernement de la République populaire de Chine a adhéré le 5 janvier 1993⁷, s'appliquera à la région administrative spéciale de Hong Kong à compter du 1^{er} juillet 1997.

Le Gouvernement de la République populaire de Chine assumera la responsabilité pour les droits et obligations qui découleront sur le plan international de l'application du traité à la région administrative spéciale de Hong Kong.'

Je vous saurais gré de bien vouloir prendre acte du contenu de la présente note et de le porter à l'attention des autres parties à la convention." (*Traduction*)

Notification phonogrammes n° 65, du 3 juillet 1997.

⁷ Voir *Le Droit d'auteur*, 1993, p. 51 (N.d.l.r.).

ROYAUME-UNI

Fin de l'application de la Convention phonogrammes à Hong Kong par le Royaume-Uni

Le 10 juin 1997, le directeur général de l'OMPI a reçu la communication suivante du Représentant permanent du Royaume-Uni à New York :

"J'ai reçu instruction du ministre des affaires étrangères et du Commonwealth de sa Ma-

jesté britannique de vous écrire au sujet des traités énumérés dans l'annexe de la présente note (ci-après dénommés 'traités'), qui s'appliquent à Hong Kong actuellement.

Je suis aussi chargé de vous faire savoir que, conformément à la Déclaration commune du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Gouvernement de la République populaire de Chine concernant la question de Hong Kong, qui a été signée le 19 décembre 1984, le Gouvernement du Royaume-Uni restituera Hong Kong à la République populaire de Chine avec effet au 1^{er} juillet 1997. Jusqu'à cette date, le Gouvernement du Royaume-Uni continuera d'assumer la responsabilité internationale pour Hong Kong. Par conséquent, sa responsabilité pour les droits et obligations qui découlent sur le plan international de l'application des 'traités' à Hong Kong prendra fin à cette date.

Je vous serais reconnaissant qu'il soit pris officiellement acte du contenu de la présente note et que celui-ci soit porté à l'attention des autres parties aux 'traités'.

ANNEXE

LISTE DES TRAITÉS DONT LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES EST DÉPOSITAIRE ET QUI S'APPLIQUENT ACTUELLEMENT À HONG KONG

[...]

Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes faite à Genève le 29 octobre 1971

[...]" (*Traduction*)

Notification phonogrammes n° 64, du 3 juillet 1997.

Traité de Budapest

ESPAGNE

Changement d'adresse d'une autorité de dépôt internationale

Le Gouvernement de l'Espagne a informé le directeur général de l'OMPI, dans une communication datée du 2 juillet 1997 et reçue le 8 juillet

1997, que la nouvelle adresse de la Colección Española de Cultivos Tipo (CECT), autorité de dépôt internationale selon le Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, fait à Budapest le 28 avril 1977 et modifié le 26 septembre 1980 (voir la notification Budapest n° 106, du 27 avril 1992⁸), est la suivante :

Colección Española de Cultivos Tipo (CECT)
Universidad de Valencia
Edificio de Investigación
Campus de Burjasot
46100 BURJASOT (Valencia)
Espagne
Téléphone : (34-6) 386 4612
Télécopieur : (34-6) 398 3187
Courrier électronique : CECT auv.es

Communication Budapest n° 110 (cette communication fait l'objet de la notification Budapest n° 158, du 31 juillet 1997).

⁸ Voir *La Propriété industrielle*, 1992, p. 171 (N.d.l.r.).

PORTUGAL

Adhésion

Le Gouvernement du Portugal a déposé, le 16 juillet 1997, son instrument d'adhésion au Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, fait à Budapest le 28 avril 1977 et modifié le 26 septembre 1980.

Ledit traité prendra effet, à l'égard du Portugal, le 16 octobre 1997.

Notification Budapest n° 157, du 16 juillet 1997.

Traité sur le droit des marques

INDONÉSIE

Ratification

Le Gouvernement de l'Indonésie a déposé, le 5 juin 1997, son instrument de ratification du Traité sur le droit des marques, fait à Genève le 27 octobre 1994.

Le Traité sur le droit des marques entrera en vigueur, à l'égard de l'Indonésie, le 5 septembre 1997.

Notification TLT n° 16, du 5 juin 1997.

Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur

INDONÉSIE

Ratification

Le Gouvernement de l'Indonésie a déposé, le 5 juin 1997, son instrument de ratification du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur, adopté à Genève le 20 décembre 1996.

La date d'entrée en vigueur dudit traité sera notifiée lorsque le nombre requis de ratifications ou d'adhésions, tel que prévu par l'article 20 dudit traité, sera atteint.

Notification WCT n° 1, du 5 juin 1997.

Notifications relatives à la Convention UPOV

Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)

ARGENTINE

Modification du nombre d'unités de contribution applicable à l'Argentine

Le Gouvernement de l'Argentine a adressé au secrétaire général de UPOV une déclaration selon l'article 29.3)c) de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961, révisée à Genève le 10 novembre 1972 et le 23 octobre 1978, aux termes de laquelle le nombre d'unités de contribution applicable à l'Argentine passera, à compter du 1^{er} janvier 1998, d'un cinquième (0,2) à un demi (0,5).

Notification UPOV n° 57, du 18 juin 1997.

ÉQUATEUR

Adhésion

Le Gouvernement de l'Équateur a déposé, le 8 juillet 1997, son instrument d'adhésion à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961, révisée à Genève le 10 novembre 1972 et le 23 octobre 1978.

L'Équateur n'est pas à ce jour membre de l'Union internationale pour la protection des ob-

tentions végétales, fondée par ladite convention internationale.

Ladite convention internationale entrera en vigueur, à l'égard de l'Équateur, le 8 août 1997. L'Équateur deviendra alors membre de l'UPOV.

Pour déterminer sa part contributive dans le montant total des contributions annuelles au budget de l'UPOV, un cinquième d'unité de contribution (0,2) est applicable à l'Équateur.

Notification UPOV n° 58, du 8 juillet 1997.

MEXIQUE

Ratification

Le Gouvernement du Mexique a déposé, le 9 juillet 1997, son instrument de ratification de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961, révisée à Genève le 10 novembre 1972 et le 23 octobre 1978.

Le Mexique n'était pas à ce jour membre de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales, fondée par ladite convention internationale.

Ladite convention internationale entrera en vigueur, à l'égard du Mexique, le 9 août 1997. Le Mexique deviendra alors membre de l'UPOV.

Pour déterminer sa part contributive dans le montant total des contributions annuelles au budget de l'UPOV, trois quarts d'unité de contribution (0,75) sont applicables au Mexique.

Notification UPOV n° 59, du 9 juillet 1997.

Activités normatives de l'OMPI

Forum international de l'OMPI sur l'exercice et la gestion du droit d'auteur et des droits voisins face aux défis de la technique numérique

(Séville [Espagne], 14-16 mai 1997)

Du 14 au 16 mai 1997 s'est tenu à Séville (Espagne) un forum organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère espagnol de l'éducation et de la culture et avec le concours de la Société générale des auteurs et éditeurs d'Espagne (SGAE).

Ce forum a réuni quelque 450 participants d'environ 50 pays.

Neuf débats ont eu lieu sur les sujets suivants : incidence de la technique numérique sur la protection et l'exercice du droit d'auteur et des droits voisins; rôle de l'État en ce qui concerne l'exercice et la gestion du droit d'auteur et des droits voisins; exercice des droits en ce qui concerne les "productions multimédias"; moyens techniques de protection et information sur le régime des droits; nouvelles formules de gestion centralisée : "guichets uniques" (c'est-à-dire organismes de gestion collective de type agence proposant des tarifs et des conditions de licence individualisés); gestion collective "traditionnelle" et technique numérique; situation actuelle en matière de gestion centralisée des droits (gestion collective "traditionnelle", "guichets uniques"); examen des principes relatifs à l'établissement et à la mise en œuvre d'une gestion centralisée du droit d'auteur et des droits voisins; gestion collective dans les pays en développement.

Les débats ont été animés par des experts venant du Chili, d'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de France et du Royaume-Uni ainsi que par deux fonctionnaires de l'OMPI. Parmi les participants se trouvaient des experts venant d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales représentant les auteurs, les artistes interprètes ou exécutants, les éditeurs, les producteurs de phonogrammes, les producteurs d'œuvres audiovisuelles, les producteurs de logiciels, les organismes de radiodiffusion et de câblodistribution ainsi que les prestataires de services sur l'Internet.

Les participants sont tombés d'accord sur le fait que les principes formulés dans l'étude intitulée

Gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins publiée par l'OMPI en 1990 (publication OMPI n° 688(F)) restent valables et sont également applicables dans les nouvelles conditions d'exercice et de gestion des droits. De l'avis général, cependant, il s'avère nécessaire d'adapter et de compléter ces principes à certains égards afin de tenir compte des nouvelles voies d'exercice et de gestion des droits (par exemple les "guichets uniques" et l'éventail de possibilités plus large dont dispose un titulaire de droits pour exercer ses droits de façon individuelle); les participants ont estimé que, dans certains domaines nouveaux (par exemple la concession de licences pour les "productions multimédias"), une gestion centralisée des droits pourrait être utile et que, dans un environnement numérique, les mesures techniques de protection et les systèmes électroniques d'information sur le régime des droits jouaient un rôle décisif.

Les participants, parmi lesquels se trouvaient également des représentants de plusieurs pays de différentes régions du monde, ont demandé à l'OMPI de publier les actes du forum aussi rapidement que possible, et de les communiquer aussi bien aux autorités publiques qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées.

Il a été jugé que ce forum avait été utile et fructueux, entre autres parce qu'il avait donné aux représentants des différents groupes intéressés par la protection, l'exercice et la gestion du droit d'auteur et des droits voisins l'occasion de se réunir, de mettre en évidence leurs intérêts communs, d'échanger des informations et de définir les domaines dans lesquels la coopération et l'action commune étaient nécessaires. Les participants ont demandé à l'OMPI d'envisager d'inviter à l'avenir des représentants des différents groupes intéressés à des réunions de consultation ayant le même objet; de telles réunions seraient particulièrement utiles compte tenu du besoin croissant d'harmonisation et d'actions

communes face aux défis de la technique numérique et particulièrement de l'Internet.

Les participants ont également jugé que trois sujets mériteraient de faire l'objet de forums ou de colloques internationaux de l'OMPI, à savoir le régime juridique des "productions multimédias" et la concession de licences y relatives, la

mise en œuvre de mesures techniques de protection et de systèmes d'information sur le régime des droits, et enfin les aspects de droit international privé (droit applicable) de la protection du droit d'auteur et des droits voisins dans des infrastructures d'information mondiales telles que l'Internet.

Réunion consultative sur les marques et les noms de domaine de l'Internet

Première session
(Genève, 26-30 mai 1997)

Les 53 États ci-après, membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris, étaient représentés à cette session : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Brésil, Canada, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Espagne, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guinée, Haïti, Hongrie, Indonésie, Islande, Italie, Japon, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Luxembourg, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Ukraine. Des représentants de l'Union internationale des télécommunications (UIT), du Bureau Benelux des marques (BBM), de la Commission européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont participé à la session, de même que des représentants de 23 organisations non gouvernementales et sept participants présents à titre individuel.

Les participants de la réunion ont abordé différentes questions relatives aux marques et aux noms de domaine de l'Internet, notamment les bases de données relatives aux marques, le répertoire des marques, le contrôle préalable des demandes d'enregistrement de noms de domaine, les droits de propriété intellectuelle *sui generis* attachés aux noms de domaine, les termes génériques utilisés comme noms de domaine, l'enregistrement des noms de domaine en tant que marques, l'harmonisation des politiques et des règles applicables aux noms de domaine de premier niveau, l'harmonisation des règles applicables à l'utilisation et à la violation des marques sur l'Internet, les formes apparentées de propriété intellectuelle et les nouvelles méthodes d'harmonisation internationale, et enfin le règlement des litiges dans le contexte des noms de domaine de l'Internet. Procédant au résumé des délibérations, la présidente a annoncé qu'une deuxième réunion consultative aurait lieu les 1^{er} et 2 septembre 1997.

Comité d'experts concernant le Traité sur le droit des brevets

Quatrième session
(Genève, 23-27 juin 1997)

Les 58 États ci-après, membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris, étaient représentés à la session : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie,

Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya,

Lesotho, Lettonie, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Swaziland, Thaïlande, Ukraine, Viet Nam. En outre, les deux États suivants, membres de l'Organisation des Nations Unies ou d'institutions spécialisées, étaient représentés par des observateurs : Belize, Koweït.

Des représentants des Communautés européennes (CE), de l'Office européen des brevets (OEB), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), ainsi que de 21 organisations non gouvernementales, ont participé à la session en qualité d'observateurs.

Le comité d'experts a examiné le dernier projet établi par le Bureau international pour le traité sur le droit des brevets et le projet de règlement d'exécution, ainsi que les notes correspondantes expliquant chaque disposition contenue dans ces projets.

Le projet de traité contenait 16 articles et le projet de règlement d'exécution, 17 règles. Ces articles et ces règles ont été élaborés sur la base des dispositions examinées lors de la deuxième et de la troisième sessions du comité d'experts, tenues en juin et novembre 1996, respectivement. Un certain nombre de nouvelles dispositions relatives aux questions suivantes ont été soumises à l'examen du comité d'experts lors de sa quatrième session : caractéristiques particulières de certains types de demande et de certains types de brevet, défense nationale, requête en inscription d'un accord de licence ou d'une sûreté réelle, prorogation d'un délai imparti par la législation nationale ou par un traité régional.

Toutes les délégations ont exprimé leur soutien aux efforts déployés en vue d'harmoniser les législations existantes sur les brevets, et ont souligné l'importance des travaux du comité d'experts pour une conclusion du traité dans un avenir proche. Plusieurs délégations ont exprimé à nouveau leur souhait d'une harmonisation sur le fond des législations sur les brevets, afin d'assurer des procédures simples et une protection efficace des brevets partout dans le monde.

Le comité d'experts s'est de façon générale déclaré favorable au projet de traité proposé, même si un certain nombre de suggestions ont été faites concernant des points à modifier ou à examiner plus en détail. En particulier, le comité d'experts s'est prononcé pour la nécessité d'un rapprochement entre le futur traité sur le droit des brevets et le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), et il a été convenu que le résultat des discussions en cours concernant la modification du règlement du PCT serait pris en compte pour le prochain projet de traité et de règlement d'exécution.

En ce qui concerne les travaux à venir, le Bureau international établira, au vu des conclusions du comité d'experts, des projets révisés pour la cinquième session du comité, qui devrait en principe avoir lieu du 15 au 19 décembre 1997. Les propositions relatives à la date et à l'ordre du jour de la conférence diplomatique pour l'adoption du traité sur le droit des brevets et à la convocation d'une réunion préparatoire de la conférence diplomatique portant sur les questions de procédure seront soumises à l'Assemblée générale de l'OMPI au début de 1998, sur la base des résultats de la cinquième session et compte tenu de l'éventuelle nécessité de réunir le comité d'experts pour une sixième session.

Activités de l'OMPI en matière de classifications internationales et de normalisation

Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI)

Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale (PCIPI/GI)

Dix-huitième session
(Genève, 7-11 avril 1997)

Les 21 membres ci-après du PCIPI/GI étaient représentés à cette session : Allemagne, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Japon, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, OEB. Le Groupe de documentation sur les brevets (PDG) était représenté par des observateurs.

Le PCIPI/GI a achevé la révision des normes de l'OMPI ST.2 (Désignation normalisée des dates à l'aide du calendrier grégorien), ST.9 (Recommandation concernant les données bibliographiques qui figurent sur les brevets ou qui se rapportent aux brevets ou aux certificats complémentaires de protection (CCP)) et ST.34 (Recommandation concernant l'enregistrement des numéros de demandes sous forme électronique aux fins de l'échange de données bibliographiques). Il a été procédé à la révision des normes ST.2 et ST.34 de manière à faire face aux problèmes liés à l'indication de l'an 2000 dans les documents de propriété industrielle et à faciliter l'échange électronique de certaines données bibliographiques entre les offices de brevets.

Par ailleurs, le PCIPI/GI a convenu de modifier les normes ST.9 et ST.16 de l'OMPI (Code normalisé recommandé pour l'identification de différents types de documents de brevet) afin de prévoir des codes INID dans la norme ST.9 et des codes numériques associés au code du type de document dans la norme ST.16 pour annoncer la publication de documents de brevet corrigés.

Enfin, le PCIPI/GI a examiné ce qu'il y avait lieu de faire et a convenu d'un calendrier pour l'élaboration d'une norme de l'OMPI concernant

la mise à disposition de documents de brevet sur disques compacts ROM en mode mixte.

Comité exécutif de coordination du PCIPI (PCIPI/EXEC)

Vingtième session
(Genève, 26-30 mai 1997)

Les 31 membres ci-après du comité étaient représentés à cette session : Allemagne, Autriche, Brésil, Bulgarie, Canada, Cuba, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Japon, Lesotho, Madagascar, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, OEB. Le Chili, le Liban, le Pakistan, l'Office eurasien des brevets (OEAB) et l'éditeur de la revue *World Patent Information* étaient représentés par des observateurs.

Les délégations des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Pologne et de la République de Corée ont présenté des exposés sur leur expérience dans le domaine de l'informatisation de l'information en matière de propriété industrielle ainsi que sur leurs activités sur l'Internet.

Le comité a approuvé la révision des normes suivantes de l'OMPI : ST.2 (Indication normalisée des dates à l'aide du calendrier grégorien), ST.34 (Recommandation concernant l'enregistrement des numéros de demande sous forme électronique aux fins de l'échange de données bibliographiques), ST.9 (Recommandation concernant les données bibliographiques qui figurent sur les brevets ou qui se rapportent aux brevets ou aux CCP), ST.16 (Code normalisé recommandé pour l'identification de différents types de documents de brevet).

Le comité a relevé qu'un secteur PCIPi a été mis en place avec succès sur le site Web de l'OMPI (<http://www.wipo.int>) et qu'il fonctionne depuis le début d'avril 1997. Étant donné que l'expérience des offices qui ont eu accès au secteur PCIPi sur le site de l'OMPI a été fructueuse, le comité a approuvé la proposition de cesser d'envoyer la documentation par courrier électronique et de la placer sur le site, et de réduire ainsi progressivement la quantité de documents sur papier à envoyer.

Le comité a également noté que plus de 30 offices de la propriété industrielle ont créé leur site Web et envisagent d'utiliser l'Internet pour diffuser de l'information en matière de propriété industrielle. Les études réalisées par le Bureau international au sujet des sites Web des offices de propriété industrielle (dossier de projet P16 Rev.4, publié en janvier 1997) se sont avérées utiles en permettant aux offices de propriété industrielle de modifier la présentation et le contenu de leur site Web. Enfin, la délégation des États-Unis d'Amérique a présenté un exposé sur son projet Internet 2, qui devrait améliorer le réseau actuel grâce à la mise en œuvre d'applications de pointe telles que les applications interactives sur réseau et les calculs à grande échelle.

Le comité a adopté le rapport sur les activités menées par le PCIPi entre le 1^{er} juillet 1995 et le 4 juillet 1997. Il a été noté que la ligne générale d'action du PCIPi serait examinée au cours du second semestre, compte tenu de toute décision qui pourra être prise par le Groupe de travail de l'OMPI sur les techniques de l'information au service de la propriété intellectuelle en juillet, et par les organes directeurs en septembre et octobre.

Groupe de travail ad hoc du PCIPi sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPi/MI)

Vingtième session
(Genève, 26-30 mai 1997)

Les 31 membres ci-après du PCIPi/MI étaient représentés à cette session : Allemagne, Autriche, Brésil, Bulgarie, Canada, Cuba, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Japon, Lesotho, Madagascar, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, OEB. Le Chili, le Liban, le Pakistan, l'OEAB et l'éditeur de la revue *World Patent Information* étaient représentés par des observateurs.

La délégation de l'OEB a informé les membres du groupe de travail de l'état d'avancement du projet EASY (*Electronic Application SYstem*) relatif au dépôt électronique des demandes de brevet ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre du logiciel pour disque compact ROM en mode mixte (MIMOSA).

La délégation des États-Unis d'Amérique a présenté un exposé qui comprenait la projection d'une vidéocassette sur les signatures numériques ainsi qu'une démonstration d'un prototype de logiciel de dépôt via l'Internet pour les demandes PCT, mis au point par l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO). Elle a également fait le point de l'état d'avancement d'une législation relative à l'introduction du système de publication avant délivrance (PGPubs).

Union de Nice

Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice

Dix-septième session
(Genève, 28 avril - 2 mai 1997)

Les 13 membres ci-après du groupe de travail préparatoire étaient représentés à cette session : Allemagne, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Japon,

Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse. La Chine, la Croatie, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovaquie, la Turquie, le BBM et la Commission des Communautés européennes (CCE) étaient représentés par des observateurs.

Le groupe de travail préparatoire a approuvé un certain nombre de changements à apporter à la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques

(classification de Nice). Ces changements seront communiqués au Comité d'experts de l'Union de

Nice en vue de leur adoption lors de sa prochaine session, qui doit se tenir en 2001.

Systèmes d'enregistrement administrés par l'OMPI

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Comité de coopération technique du PCT (PCT/CTC)

Dix-neuvième session
(Genève, 26-30 mai 1997)

Les 31 membres ci-après du comité étaient représentés : Allemagne, Autriche, Brésil, Bulgarie, Canada, Cuba, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Japon, Lesotho, Madagascar, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, OEB. L'OEAB était représenté en qualité d'observateur spécial. Le Chili, le Liban et l'éditeur de la revue *World Patent Information* étaient représentés par des observateurs.

Le comité a décidé à l'unanimité de recommander à l'Assemblée de l'Union du PCT de nommer l'Office coréen de la propriété industrielle en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et d'administration chargée de l'examen préliminaire international dans le cadre du PCT. Cette nomination prendra effet sous réserve que l'Assemblée de l'Union du PCT adopte la recommandation du PCT/CTC lors de sa session de septembre-octobre 1997, au moment de l'entrée en vigueur de l'Accord entre l'Office coréen de la propriété industrielle et le Bureau international de l'OMPI concernant les fonctions de cet organisme en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international.

En outre, le comité a approuvé les modifications de la liste de périodiques du PCT établie en vertu de la règle 34.1.b)iii) du PCT. La liste modifiée contient désormais 134 périodiques et revues techniques devant être consultés par les autorités compétentes aux fins de la recherche et de l'examen. Le PCT/CTC a décidé que la liste modifiée entrerait en vigueur au 1^{er} janvier 1998. Cette liste devrait être publiée dans un numéro spécial de la *Gazette du PCT* (section IV) ainsi que dans la prochaine mise à jour du *Manuel sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle de l'OMPI*.

Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du PCT

Groupe consultatif ad hoc sur les propositions de modification du règlement d'exécution du PCT. Un groupe consultatif ad hoc, comprenant des représentants de 12 offices récepteurs et autorités internationales selon le PCT et de sept organisations non gouvernementales, s'est réuni au siège de l'OMPI du 14 au 18 avril 1997 pour donner au Bureau international son avis sur des modifications qui pourraient être apportées au règlement d'exécution du PCT et qui ont trait notamment aux points suivants : la langue de la demande internationale, la *Gazette du PCT* en deux langues, les revendications de priorité et les documents de priorité, les taxes, les listages de séquences de nucléotides et d'acides aminés, et le dépôt électronique des demandes internationales.

Allemagne. En avril 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur le PCT pendant deux séminaires d'introduction au PCT tenus à Munich et organisés par un organisateur de conférence. Ces séminaires ont été suivis par 19 conseils en brevets et 31 administrateurs de brevets, venant respectivement de sociétés privées et de cabinets juridiques.

En avril 1997 également, les mêmes fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Munich, avec des fonctionnaires de l'Office allemand des brevets sur des questions relatives au PCT.

Bosnie-Herzégovine. En mai 1997, deux fonctionnaires nationaux ont bénéficié d'une formation sur les procédures administratives relatives au PCT, au siège de l'OMPI, et se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions relatives au PCT ainsi que de la coopération future.

États-Unis d'Amérique. En avril 1997, un consultant américain de l'OMPI a dirigé un séminaire d'introduction au PCT à Concord (New Hampshire). Ce séminaire, organisé par le Centre juridique Franklin Pierce, a été suivi par près de 120 étudiants de ce centre, conseils en brevets en exercice et assistants juridiques.

En avril 1997 également, deux fonctionnaires de l'OMPI et le même consultant de l'Organisation ont dirigé un séminaire d'introduction au PCT et un séminaire de perfectionnement sur le PCT à Hilton Head Island (Caroline du Sud). Ces séminaires ont été suivis respectivement par 51 et 48 participants, principalement des conseils en brevets venant de sociétés pharmaceutiques et de cabinets juridiques. L'un des fonctionnaires de l'OMPI a également remis un document sur le dépôt des demandes déposées selon la voie euro-PCT pendant un cours sur la pratique européenne en matière de brevets, tenu en parallèle avec le séminaire de perfectionnement sur le PCT et suivi par 35 participants. Les trois activités ont été organisées par la même entreprise privée.

En mai 1997, un consultant de l'OMPI ressortissant des États-Unis d'Amérique a présenté un exposé sur le PCT à 40 conseillers juridiques participant à un programme de formation organisé par une entreprise privée de Washington.

France. En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a dirigé un séminaire sur le PCT organisé à l'intention des quelques participants du cours

annuel sur la propriété industrielle organisé par le Centre Paul Roubier d'Écully.

En mai 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le PCT lors d'une réunion sur le PCT organisée par la Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle (CNCPI) à Paris. Les 23 participants de cette réunion étaient essentiellement des membres de la CNCPI.

Turkménistan. En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a dirigé un séminaire sur le PCT et des questions y relatives, tenu à Achgabat et organisé par l'Office des brevets du Turkménistan. Ce séminaire a été suivi par 40 agents de brevets, spécialistes de l'industrie et fonctionnaires de cet office.

Yougoslavie. En mai 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont dirigé un séminaire national sur le PCT, organisé à Belgrade par l'Office fédéral de la propriété intellectuelle, à la suite de l'entrée en vigueur du PCT dans ce pays le 1^{er} février 1997. Ce séminaire a réuni environ 200 participants venant de cabinets juridiques, de sociétés, d'instituts de recherche, d'universités et de l'office fédéral susmentionné.

En mai 1997 également, ces mêmes fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'office, à Belgrade, de questions relatives au PCT.

Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI). En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a dirigé un séminaire sur le PCT pour 18 conseils en brevets du groupe du CEIPI de Copenhague. Ce séminaire a été organisé à Copenhague par un cabinet juridique privé.

Office européen des brevets (OEB). En avril 1997, trois fonctionnaires de l'OMPI ont représenté l'Organisation au stand de l'OEB à la Foire de Hanovre (Allemagne). L'un d'entre eux a dirigé un séminaire sur le PCT pour quelques membres du personnel de l'OEB.

Informatisation

Royaume-Uni. À la fin du mois d'avril et au début du mois de mai 1997, trois fonctionnaires de l'Office des brevets se sont rendus au siège de l'OMPI pour se familiariser avec le secteur du PCT, et plus particulièrement avec l'office récepteur

du Bureau international. Durant leur visite, ils ont assisté à des démonstrations sur les systèmes informatisés utilisés dans le cadre des opérations du PCT.

Office eurasien des brevets (OEAB). En mai 1997, un fonctionnaire de l'OEAB s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions d'informatisation et a effectué une visite des infrastructures techniques du PCT.

Office européen des brevets (OEB). En avril 1997, huit fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à La Haye, à une réunion sur l'échange électronique d'informations et le dépôt électronique,

avec des délégations de l'OEB, de l'Office japonais des brevets (JPO) et de l'USPTO. Les débats ont notamment porté sur l'informatisation de l'administration du PCT et la coopération quant à la mise en œuvre du développement du projet EASY.

Réunion technique conjointe OMPI/USPTO. En avril 1997, huit fonctionnaires de l'USPTO ont participé à une réunion organisée au siège de l'OMPI pour s'entretenir de sujets relatifs à l'informatisation du système PCT, et en particulier de l'échange de documents de priorité et du dépôt électronique des demandes PCT.

Union de Madrid

Journées d'étude sur le refus de la protection des enregistrements internationaux dans le cadre de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et du protocole relatif à cet arrangement. Ces journées d'étude organisées par l'OMPI se sont tenues à Genève les 24 et 25 avril 1997. Elles ont été suivies par 44 participants de 32 offices des Parties contractantes de l'Arrangement de Madrid ou du protocole suivantes : Allemagne, Arménie, Autriche, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chine, Cuba, Danemark, Espagne, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Kazakhstan, Lettonie, Monaco, Norvège, Portugal, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Ukraine, Viet Nam. Au cours de ces journées d'étude, des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI sur les dispositions de l'arrangement et du protocole et celles du règlement d'exécution commun qui ont trait aux refus, et des questions pratiques relatives à ces refus ont été examinées de façon approfondie.

Royaume-Uni. En avril 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant de l'Organisation ressortissant du Royaume-Uni ont participé, à Newport, à un séminaire sur le Protocole de Madrid organisé par l'Office des brevets, qui a réuni 150 participants venant de cabinets

juridiques et d'entreprises industrielles. Ils ont présenté des exposés sur le système de Madrid, en particulier en ce qui concerne son utilisation au Royaume-Uni, et sur le lien envisagé avec le système de la marque communautaire.

Suisse. En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Zurich, à un séminaire sur le Protocole de Madrid et le règlement d'exécution commun de l'Arrangement et du Protocole de Madrid, organisé par l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle à l'occasion de la ratification par la Suisse du Protocole de Madrid (qui est entré en vigueur à l'égard de ce pays le 1^{er} mai 1997).

Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du système de Madrid

Grèce. En mai 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux, à Athènes, de l'éventuelle adhésion de la Grèce au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.

Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT). En mai 1997, des fonctionnaires de l'OMPI ont exposé à un représentant de l'institut, à Genève, les activités d'enregistrement international de l'OMPI dans le cadre du système de Madrid et lui ont fait visiter le service d'enregistrement international des marques.

Union de La Haye

Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du système de La Haye

Grèce. En mai 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont dirigé un séminaire de formation sur les procédures administratives relatives à l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels,

organisé par l'Organisation de la propriété industrielle (OBI) à Athènes. Ce séminaire a réuni 12 fonctionnaires de cette organisation.

En mai 1997 également, l'un des fonctionnaires de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OBI à Athènes d'une éventuelle coopération sur les questions d'automatisation dans le cadre de l'Arrangement de La Haye.

Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

Litiges concernant les noms de domaines de l'Internet

Une séance d'information et une réunion des signataires et des signataires potentiels du Mémoire d'accord sur les noms de domaine de l'Internet et sur les domaines génériques de premier niveau se sont tenues à Genève du 29 avril au 1^{er} mai 1997. Elles ont été suivies par 126 participants. Lors de la cérémonie de signature qui s'est tenue le 1^{er} mai, le mémorandum d'accord a été signé par 56 organismes et déposé à l'UIT. Le directeur général a signé la déclaration suivante :

“Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) déclare par le présent acte que le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI offre ses services pour administrer des procédures de règlement des litiges concernant les noms de domaine de deuxième niveau enregistrés dans les domaines génériques de premier niveau visés par le mémorandum d'accord sur les domaines génériques de premier niveau.”

Association des avocats américains (ABA). En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé en qualité de membre à un arbitrage international simulé organisé à Chicago (États-Unis d'Amérique)

par l'ABA à l'Institut national d'arbitrage des litiges commerciaux internationaux.

Association des avocats du Pacifique (IPBA). En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, pendant la conférence annuelle de cette association qui s'est tenue à Kuala Lumpur, un exposé sur l'arbitrage et la médiation de l'OMPI dans les cas de litiges portant sur la concession de licences.

Société Internet (ISOC). En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Washington et à New York à une série de réunions avec des fonctionnaires nationaux et des représentants de l'industrie en vue de fournir des explications sur le projet de système des noms de domaine de l'Internet dans le cadre de la proposition de mémorandum d'accord sur les domaines génériques de premier niveau (mentionné plus haut), qui donnerait effet au rapport final du Comité ad hoc international (IAHC) de l'ISOC.

En avril 1997 également, deux fonctionnaires de l'OMPI ont donné une conférence sur la solution des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet au cours d'une réunion d'information de l'ISOC, qui s'est tenue à Genève au siège de l'OMPI.

Université de Tübingen (Allemagne). En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a donné une conférence sur le rôle du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI au cours d'un séminaire sur la solution extrajudiciaire des litiges par la négociation et la médiation, tenu à Tübingen et organisé par l'université de cette ville en collaboration avec l'Association des avocats allemands.

Programmes de formation de l'OMPI sur la médiation dans les litiges de propriété intellectuelle

(Genève, 13 et 14 mai et 15 et 16 mai 1997)

L'OMPI a organisé deux cours d'introduction aux techniques de médiation, qui se sont tenus respectivement les 13 et 14 mai et les 15 et 16 mai 1997. Le premier cours a réuni 12 participants venant d'Allemagne, du Canada, de France, du Kenya, du Nigéria, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de Suisse, et le second huit participants venant d'Allemagne, d'Espagne, de Finlande, de Hongrie, d'Inde, d'Israël, de Singapour et de Suisse. Ces participants étaient des avocats, des conseils en brevets et en marques, des universitaires ou des personnes travaillant dans l'industrie. Les cours, fondés sur des exercices de simulation de médiation dans le domaine de la propriété intellectuelle, ont été assurés par MM. Robert H. Mnookin de

l'Université de Harvard et Gary J. Friedman du Center for Mediation in Law, des États-Unis d'Amérique.

Atelier de perfectionnement sur la médiation de l'OMPI

(Genève, 29 et 30 mai 1997)

Les 29 et 30 mai 1997 s'est tenu un atelier de perfectionnement sur la médiation, organisé par l'OMPI. Cet atelier a réuni 14 participants venant d'Allemagne, de Belgique, de France, d'Italie, du Royaume-Uni et de Suisse. La plupart d'entre eux étaient des avocats qui avaient déjà participé à l'un des cours d'introduction à la médiation organisés par l'OMPI. L'atelier était dirigé par M. Stephen B. Goldberg et Mme Margaret L. Shaw, des États-Unis d'Amérique.

Autres activités

Italie. En mai 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI lors d'un colloque sur les nouvelles voies de règlement des litiges de propriété intellectuelle, organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Trévise.

Activités de l'OMPI spécialement conçues pour les pays en développement

Afrique

Cours de formation, séminaires et réunions

Colloque régional pour l'Afrique sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) [Bénin]. Ce colloque, organisé par

l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement béninois, s'est tenu à Cotonou du 22 au 24 avril 1997. Il a été suivi par 43 fonctionnaires nationaux venant d'Angola, du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, du Gabon, de Guinée, de Guinée-Bissau, de Madagascar, du

Mali, de Mauritanie, du Mozambique, du Niger, de République centrafricaine, du Sénégal, du Tchad et du Togo, par un fonctionnaire de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et par 13 participants béninois. Le colloque a été officiellement inauguré par un vice-directeur général de l'OMPI. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant de France, de Suisse, de l'OMC et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), et par deux fonctionnaires de l'OMPI. Un groupe d'experts composé de quatre participants venant du Bénin, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, du Togo et de l'OAPI a aussi apporté sa contribution au débat.

Journées d'étude régionales de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention de magistrats des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) [Cameroun]. Ces journées d'étude, organisées par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI et le Gouvernement camerounais, se sont tenues à Yaoundé du 19 au 24 mai 1997. Elles ont été suivies par 25 participants camerounais, dont cinq étaient magistrats, et par deux magistrats de chacun des neuf États membres ci-après de l'OAPI : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, République centrafricaine, Sénégal et Togo. Des exposés ont été présentés par trois consultants français de l'OMPI, trois fonctionnaires de l'OAPI, deux conférenciers camerounais et deux fonctionnaires de l'OMPI. Parmi les sujets abordés pendant les journées d'étude figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Séminaire national de l'OMPI à l'intention des magistrats, avocats et auxiliaires de justice sur l'évolution internationale récente de la protection du droit d'auteur et des droits voisins (Togo). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement togolais, s'est tenu à Lomé du 7 au 9 avril 1997. Il a été suivi par plus de 160 participants composés de magistrats, d'avocats, d'auxiliaires de justice, et de fonctionnaires des douanes et de la police. Des exposés ont été présentés par un consultant suisse de l'OMPI, deux conférenciers français, un conférencier togolais et un fonctionnaire de l'OMPI.

Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle (Tchad). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement tchadien, s'est tenu à N'Djamena du 28 au 30 avril

1997. Il a été suivi par une soixantaine de participants venant des milieux gouvernementaux et juridiques, de l'industrie et d'instituts de recherche. Des exposés ont été présentés par un consultant français de l'OMPI et deux fonctionnaires de l'Organisation. Parmi les thèmes traités au cours de ce séminaire figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins (Botswana). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Botswana, s'est tenu à Gaborone les 5 et 6 mai 1997. Il a été suivi par plus de 80 participants venant des administrations publiques et de l'Université du Botswana et par des juristes et des titulaires de droits. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant du Malawi, de Maurice et de Suisse, un conférencier du Botswana et deux fonctionnaires de l'OMPI. Parmi les sujets abordés pendant le séminaire figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des fonctionnaires de la police et des douanes (Nigeria). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement nigérian, s'est tenu à Lagos les 21 et 22 mai 1997. Il a été suivi par plus de 60 participants, fonctionnaires de la police et des douanes venant de la plupart des États du pays. Des exposés ont été présentés par un consultant de l'OMPI venant de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), cinq conférenciers nigériens et deux fonctionnaires de l'OMPI. Parmi les sujets abordés pendant le séminaire figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des organes chargés de faire respecter la loi (Ghana). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ghanéen, s'est tenu à Accra les 26 et 27 mai 1997. Il a été suivi par plus de 150 participants, parmi lesquels des juges, des fonctionnaires de la police et des douanes, des juristes travaillant dans le secteur privé et des titulaires de droits. Des exposés ont été présentés par un consultant de l'OMPI venant du Royaume-Uni, deux conférenciers ghanéens et deux fonctionnaires de l'OMPI. Parmi les sujets

abordés pendant le séminaire figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Journées d'étude nationales de l'OMPI à l'intention des conseils en brevets (Éthiopie). Ces journées d'étude, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement éthiopien, se sont tenues à Addis-Abeba du 26 au 30 mai 1997. Elles ont été suivies par quelque 60 participants, juristes et ingénieurs. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, deux venant du Royaume-Uni et l'un d'Afrique du Sud, et un fonctionnaire de l'Organisation. Parmi les sujets abordés pendant les journées d'étude figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Échelon régional. En mai 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, à Accra, à une réunion du Comité intergouvernemental plénier d'experts sur l'industrialisation de l'Afrique. L'un des fonctionnaires de l'OMPI a également assisté à une réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie qui l'a suivie. Les deux réunions ont été organisées conjointement par l'OUA, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Angola. En avril 1997, Mme Anacleto Maria Pederneira Pereira, directrice de l'Institut angolais de la propriété industrielle, s'est entretenue, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération.

Bénin. En avril 1997, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions relatives à la coopération et à la formation.

En avril 1997 également, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Cotonou, avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de questions relatives à la coopération.

En avril 1997 toujours, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Cotonou, avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de questions relatives à la coopération dans le domaine du droit d'auteur.

Botswana. En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Gaborone, avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la législation du Botswana relative à la propriété industrielle, notamment des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

En mai 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Gaborone, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la modernisation du système de propriété industrielle de ce pays dans le cadre d'un futur projet devant être exécuté par l'OMPI et financé conjointement par l'Organisation et le Gouvernement.

Éthiopie. En avril 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Addis-Abeba, avec des fonctionnaires nationaux de questions relatives à la coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

En mai 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux, à Addis-Abeba, du renforcement de l'office national des brevets.

Guinée-Bissau. En avril 1997, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi relative à la propriété industrielle. Ce projet de loi tient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Lesotho. En avril 1997, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, une étude sur la législation du Lesotho relative à la propriété industrielle et sa compatibilité avec les dispositions de l'Accord sur les ADPIC.

En avril 1997 également, un consultant malawien de l'OMPI s'est rendu en mission à Maseru pour conseiller le gouvernement en ce qui concerne la mise en place d'une société de gestion collective et l'élaboration du projet de règlement d'application de la loi du Lesotho sur le droit d'auteur.

Libéria. En avril 1997, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, une version mise à jour d'un projet de loi relative à la propriété industrielle, accompagné d'un commentaire, tenant compte d'éléments nouveaux au niveau international dans le domaine de la propriété industrielle, y compris les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Madagascar. En mai 1997, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Antananarivo, où ils se sont entretenus avec le premier ministre et d'autres dirigeants et fonctionnaires nationaux de la modernisation de l'office national de propriété industrielle et de l'éventuelle adhésion de Madagascar à certains traités administrés par l'OMPI.

Mozambique. En avril 1997, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi relative à la propriété industrielle. Ce projet de loi tient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Namibie. En mai 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux, à Windhoek, de la modernisation du système national de la propriété industrielle dans le cadre d'un projet national envisagé par l'OMPI.

Niger. En avril 1997, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu en mission à Niamey pour aider le Bureau nigérien du droit d'auteur, récemment créé, à démarrer ses opérations.

En avril 1997 également, deux fonctionnaires nationaux ont participé à un programme de formation sur les aspects pratiques de la gestion collective des droits organisé par l'OMPI au Bureau burkinabé du droit d'auteur, à Ouagadougou.

En mai 1997, deux fonctionnaires nationaux ont suivi une formation pratique dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur, aux bureaux du droit d'auteur du Bénin à Cotonou (BUBEDRA) et du Mali à Bamako (BUMDA), respectivement.

Seychelles. En avril 1997, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi relative à la propriété industrielle accompagné d'un commentaire et portant sur les brevets, les dessins et modèles industriels, les marques et les actes de concurrence déloyale, ainsi que sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Sierra Leone. En avril 1997, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur les brevets et les dessins et modèles industriels et un projet de loi sur les marques, les marques collectives, les noms commerciaux et les actes de concurrence déloyale. Chaque projet de loi était accompagné d'un commentaire sur les dispositions principales qui tenait compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). En avril 1997, le Bureau international a rédigé et envoyé à l'OAPI, sur sa demande, un projet de révision de l'Accord de Bangui et des projets d'annexes y relatives, sur la protection des brevets et des modèles d'utilité, des dessins et modèles industriels, des marques et des noms commerciaux, des indications géographiques, des circuits intégrés et sur la concurrence déloyale.

Organisation de l'Unité africaine (OUA). En avril 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Addis-Abeba, avec M. Salim Ahmed Salim, secrétaire général de l'OUA, de la coopération entre les deux organisations.

Amérique latine et Caraïbes

Cours de formation, séminaires et réunions

Séminaire régional de l'OMPI sur la reproduction à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Colombie). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), le Bureau national du droit d'auteur et le Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes

(CERLALC), et avec l'aide de la Chambre colombienne du droit d'auteur (CCL) et du Centre colombien du droit d'auteur (CECOLDA), s'est tenu à Santa Fe de Bogota les 22 et 23 avril 1997. Il a été suivi par 23 fonctionnaires nationaux venant d'Argentine, des Bahamas, de la Barbade, de Bolivie, du Brésil, du Chili, du Costa Rica, de Cuba, de l'Équateur, du Guatemala, du Guyana, du Honduras, de la Jamaïque, du Mexique, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de la République domini-

caine, de Sainte-Lucie, du Suriname, de la Trinité-et-Tobago, de l'Uruguay et du Venezuela, et par 80 participants de la région dont quelques éditeurs venant d'Argentine, du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et de l'Uruguay et un certain nombre d'observateurs venant de l'Université des Andes du Venezuela. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique et de la Suisse, un représentant de l'IFRRO, trois orateurs représentant respectivement la Canadian Copyright Organization (CANCOPY), l'Organisation norvégienne pour les droits de reprographie (KOPINOR) et l'Organisation brésilienne pour les droits de reproduction, un représentant de la CCL et un représentant du CERLALC, un conférencier colombien et deux fonctionnaires de l'OMPI. Les exposés ont porté sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des journalistes des pays d'Amérique latine (Colombie). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le CERLALC, le bureau national du droit d'auteur et la Fondation Santillana pour l'Amérique latine et avec le concours de la CCL et du CECOLDA, s'est tenu à Santa Fe de Bogota les 24 et 25 avril 1997. Il a été suivi par 17 journalistes venant d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, du Chili, de Colombie, du Costa Rica, de Cuba, de l'Équateur, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de la République dominicaine, de l'Uruguay et du Venezuela, et par 50 participants colombiens. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique et de la Suisse, un expert colombien et deux fonctionnaires de l'OMPI. Les exposés ont porté sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Colloque régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges (Cuba). Ce colloque, organisé en collaboration avec l'Office cubain de la propriété industrielle et le Centre national du droit d'auteur, s'est tenu à La Havane du 28 au 30 avril 1997. Il a été suivi par environ 70 juges et procureurs de La Havane et d'autres provinces du pays. Des exposés ont été présentés par cinq conférenciers ressortissants de l'Allemagne, de l'Argentine, du Brésil, de la

Colombie et du Mexique, quatre experts cubains et deux fonctionnaires de l'OMPI. Ces exposés ont notamment porté sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Réunion de l'OMPI sur les dessins et modèles industriels à l'intention d'experts gouvernementaux du Marché commun du Sud (MERCOSUR) [Paraguay]. Cette réunion, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Ministère paraguayen de l'industrie et du commerce, s'est tenue à Asunción les 1^{er} et 2 avril 1997. Elle a été suivie par une vingtaine de fonctionnaires nationaux et par deux fonctionnaires de l'OMPI.

Cours national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des fonctionnaires des douanes et de la police (Venezuela). Ce cours, organisé par l'OMPI en collaboration avec le bureau national du droit d'auteur et l'Institut universitaire de la police scientifique, s'est tenu à Caracas les 14 et 15 avril 1997. Il a été suivi par plus de 50 fonctionnaires de la police et des douanes. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine et de la Colombie, trois orateurs représentant respectivement la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs pour l'Amérique latine (CISAC), la Fédération latino-américaine des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (FLAPF) et la Société des auteurs du Venezuela (SACVEN), quatre experts vénézuéliens, un fonctionnaire national et un fonctionnaire de l'OMPI. Les exposés ont porté sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges et des procureurs péruviens (Pérou). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI), la Cour suprême et l'Académie judiciaire du Pérou, s'est tenu à Arequipa du 16 au 18 avril 1997. Il a été suivi par 100 juges et procureurs. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants du Chili, de l'Espagne et de la Suisse, six experts péruviens et un fonctionnaire de l'OMPI. Les exposés ont porté sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges et des procureurs vénézuéliens (Venezuela). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le bureau national du droit d'auteur et l'École judiciaire du Conseil des juges du Venezuela, s'est tenu à Caracas du 16 au 18 avril 1997. Il a été suivi par une centaine de juges et de procureurs. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine, de la Colombie et de l'Équateur, un représentant de la CISAC, un représentant de la FLAPF et un représentant de la SACVEN, six conférenciers vénézuéliens et un fonctionnaire de l'OMPI. Les exposés ont porté sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Journées d'étude nationales de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des fonctionnaires des douanes et de la police (Cuba). Ces journées d'étude, organisées par l'OMPI, se sont tenues à La Havane du 28 au 30 avril 1997 et ont été suivies par 50 participants. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne, de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie et du Mexique, deux experts cubains et deux fonctionnaires de l'OMPI. Les exposés ont porté sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Journées d'étude nationales de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins (Cuba). Ces journées d'étude, organisées par l'OMPI, se sont tenues à La Havane du 28 au 30 avril 1997 et ont été suivies par 50 participants. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne, de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie et du Mexique, deux experts cubains et deux fonctionnaires de l'OMPI. Les exposés ont porté sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Séminaire national de l'OMPI sur le cadre juridique international de la protection de la propriété industrielle, la Convention de Paris et l'Accord sur les ADPIC (Nicaragua). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement nicaraguayen, s'est tenu à Managua les 29 et 30 avril 1997. Il a été suivi par une cinquantaine de participants, notamment des avocats spécialistes de la propriété intellectuelle, des fonctionnaires nationaux et des entrepreneurs privés. Des exposés ont été présentés par

deux consultants de l'OMPI ressortissants de la Colombie et du Mexique, deux experts nicaraguayens et deux fonctionnaires de l'OMPI.

Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle (El Salvador). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Centre national des registres a eu lieu les 19 et 20 mai 1997 à San Salvador. Il a été suivi par environ 80 participants, notamment des fonctionnaires nationaux, des conseils en propriété industrielle, des juges et des procureurs. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant d'Allemagne, du Chili et du Mexique, deux experts salvadoriens et un fonctionnaire de l'OMPI. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient au nombre des sujets traités.

Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle (Costa Rica). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle, s'est tenu les 22 et 23 mai à San José. Cent cinquante participants, conseils en propriété intellectuelle, juges, fonctionnaires nationaux, professeurs d'université et étudiants en droit, y ont assisté. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant d'Allemagne, du Chili et du Mexique, deux experts costa-riciens et un fonctionnaire de l'OMPI. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient au nombre des sujets traités.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Argentine. En avril 1997, le directeur général et trois autres fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Buenos Aires sur l'invitation du Gouvernement argentin. Le but de leur visite était de participer à l'inauguration officielle des nouveaux locaux de l'Institut national argentin de la propriété industrielle (INPI). Pendant la cérémonie d'inauguration, le directeur général a prononcé une allocution et a remis une médaille d'or de l'OMPI (voir plus loin). Durant sa visite, le directeur général a été reçu par le président de la République et d'autres dirigeants et fonctionnaires nationaux.

Au cours de la même visite, un fonctionnaire de l'OMPI a présidé une table ronde sur l'Accord sur les ADPIC, à laquelle participaient un fonctionnaire de l'OMC et les chefs des offices de

propriété industrielle de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay. Un autre fonctionnaire de l'OMPI a présenté à cette occasion un exposé sur le PCT. Les deux événements ont été suivis par des fonctionnaires nationaux et des avocats spécialistes de la propriété industrielle.

En avril 1997 également, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à l'INPI, à Buenos Aires, pour apporter son concours à l'examen des demandes de brevet dans le domaine des produits pharmaceutiques. Cette mission était financée par l'OEB.

En mai 1997, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à l'INPI, à Buenos Aires, pour donner des conseils sur l'examen des demandes de brevet dans le domaine de l'électronique. Cette mission était financée par l'OEB.

Barbade. En avril 1997, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à Bridgetown pour donner des conseils au personnel de l'Office des sociétés et de la propriété intellectuelle dans le domaine de l'informatisation des opérations en matière de marques et de brevets.

Brésil. En avril 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI et deux consultants de l'OMPI, l'un chilien et l'autre vénézuélien, se sont rendus en mission à Rio de Janeiro à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) pour s'entretenir du projet de coopération technique en vue de la modernisation de cet institut.

En avril 1997 également, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à l'INPI, à Rio de Janeiro, pour fournir une assistance en ce qui concerne l'examen des demandes de brevet dans le domaine des produits pharmaceutiques. Cette mission était financée par l'OEB.

En mai 1997, le directeur général a rencontré des fonctionnaires nationaux, à Genève, dans le cadre de la signature d'un accord portant sur cinq ans concernant l'amélioration du système informatique, la formation et le renforcement institutionnel de l'INPI. À la même occasion, les deux parties ont également signé le renouvellement de l'accord de coopération entre le Gouvernement brésilien et l'Organisation, qui prévoit l'organisation annuelle de cours sur la propriété industrielle à l'INPI, à Rio de Janeiro.

Chili. En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Santiago pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des représentants de la Société des auteurs chiliens de la coopération future entre le Chili et l'OMPI, notamment en matière de formation. Ce fonctionnaire de l'OMPI a donné une conférence pour les étudiants de la faculté de droit de l'Université du Chili.

En mai 1997, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des activités de coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

Costa Rica. En mai 1997, deux consultants de l'OMPI venant du Chili et du Venezuela se sont rendus en mission à l'Office de la propriété intellectuelle, à San José, pour des entretiens portant sur l'assistance dans le domaine de l'informatisation. Cette mission était financée dans le cadre du projet national destiné à moderniser cet office.

En mai 1997 également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à San José, avec des hauts fonctionnaires nationaux des activités de coopération, notamment dans le cadre du projet susmentionné, qui est financé par le gouvernement et exécuté par l'OMPI.

Cuba. En avril 1997, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à l'Office cubain de la propriété industrielle pour contribuer à la poursuite de l'informatisation des services d'information de l'office en matière de brevets et à l'amélioration du réseau électronique local.

El Salvador. En avril 1997, un consultant uruguayen de l'OMPI s'est rendu en mission au Centre national des registres, à San Salvador, pour fournir une assistance en ce qui concerne l'utilisation de la classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne).

En mai 1997, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à la coopération et du PCT.

En mai 1997 également, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopé-

ration pour le développement dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

Guatemala. En avril 1997, un consultant uruguayen de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office de la propriété industrielle, à Guatemala, pour donner des conseils sur l'utilisation de la classification de Vienne.

Nicaragua. En avril 1997, un consultant uruguayen de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office de la propriété industrielle, à Managua, pour donner des conseils sur l'utilisation de la classification de Vienne.

En avril 1997 également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à cet office pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et un représentant de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international d'un éventuel projet de modernisation de l'office.

Panama. En avril 1997, un consultant uruguayen de l'OMPI s'est rendu en mission à la Direction générale de l'enregistrement de la propriété industrielle, à Panama, pour fournir une assistance en ce qui concerne l'utilisation de la classification de Vienne.

En avril 1997 également, Mme Luz Celeste Ríos de Davis, directrice générale de l'enregistrement de la propriété industrielle, s'est rendue à l'Institut mexicain de la propriété industrielle, à Mexico, pour observer le système d'informatisation du traitement des demandes d'enregistrement de marques et des demandes de brevet mis sur pied par l'institut. Sa visite était financée par l'OMPI.

Paraguay. En avril 1997, deux consultants de l'OMPI, l'un chilien et l'autre uruguayen, se sont rendus en mission à la Direction de la propriété industrielle, à Asunción, pour fournir une assistance en ce qui concerne l'informatisation des opérations de la direction en matière de propriété industrielle. Cette mission était financée dans le cadre du projet national financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour la modernisation du système de propriété intellectuelle.

En mai 1997, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions ayant trait à la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Pérou. En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'OMPI, l'un espagnol et l'autre suisse, ont participé à Lima à deux tables rondes sur le droit d'auteur dans le cadre d'une économie de marché organisées respectivement par l'Université de Lima et l'Université des femmes du Sacré-Cœur. Ils ont également participé à une troisième table ronde organisée par l'INDECOPI sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.

Trinité-et-Tobago. En mai 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office de la propriété intellectuelle, à Port of Spain, pour des entretiens portant sur la coopération dans le cadre de l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques et pour former le personnel de l'office à l'utilisation de cette classification.

Uruguay. En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à la Direction nationale de la propriété industrielle, à Montevideo, pour s'entretenir de la coopération avec l'Uruguay en matière de propriété industrielle et de formation.

Venezuela. En avril 1997, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à l'Office de la propriété industrielle, à Caracas, pour fournir une assistance en ce qui concerne l'examen des demandes de brevet dans le domaine des produits pharmaceutiques. Cette mission était financée par l'OEB.

En avril 1997 également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Mérida afin de s'entretenir avec des représentants de l'Université des Andes du programme de bourses à long terme de l'OMPI pour les étudiants diplômés.

En mai 1997, M. Rolando J. Vega Méndez, directeur général de l'Office de la propriété industrielle, et Mme Magdaly Sánchez Aranguren, directeur général de la Direction nationale du droit d'auteur, ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de la coopération dans les domaines de la propriété industrielle, du droit d'auteur et des droits voisins, eu égard à la fusion de l'Office de la propriété industrielle et de l'administration du droit d'auteur, qui devrait avoir lieu au début de 1998.

Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA). En avril 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont suivi à Guatemala une réunion organisée par le SIECA pour les chefs des offices de la propriété industrielle des pays de l'isthme centraméricain. Cette réunion a été suivie par les

chefs des offices de la propriété industrielle du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua. Ils ont approuvé le projet final du texte de la convention centraméricaine pour la protection de la propriété industrielle (inventions et dessins et modèles industriels).

Asie et Pacifique

Cours de formation, séminaires et réunions

Table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur la protection et la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins (Indonésie). Cette table ronde, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indonésien, s'est tenue à Jakarta du 5 au 7 mai 1997. Elle a réuni 25 participants venant des pays suivants : Bangladesh, Brunéi Darussalam, Chine, Inde, Malaisie, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, Singapour, Sri Lanka et Thaïlande, des fonctionnaires nationaux travaillant dans le domaine du droit d'auteur et des fonctionnaires de sociétés de gestion collective des droits d'auteur. Elle a également été suivie par 40 participants venant des milieux artistiques, littéraires et musicaux indonésiens. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI venant d'Australie, des États-Unis d'Amérique, du Japon, du bureau Asie et Pacifique de la CISAC, du comité Asie-Pacifique de l'IFRRO, ainsi que par deux experts indonésiens et deux fonctionnaires de l'OMPI. Au nombre des sujets traités au cours des exposés figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Forum international de l'OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les systèmes de propriété intellectuelle (République de Corée). Organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut international de formation en propriété intellectuelle (IIPIT) et l'Office coréen de la propriété industrielle (KIPO) et avec le concours du PNUD, ce forum, au cours duquel a eu lieu une cérémonie marquant le dixième anniversaire de la création de l'IIPIT, s'est tenu à Daeduk les 7 et 8 mai 1997. Il a été suivi par 43 participants venant des pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fidji, Inde,

Indonésie, Iran (République islamique d'), Laos, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Tonga et Viet Nam. Le forum a été officiellement inauguré par un vice-directeur général de l'OMPI. Quelque 60 participants venant du secteur public, de l'industrie, des milieux juridiques, des universités et des instituts de recherche de la République de Corée ainsi que trois fonctionnaires de l'OMPI y ont également participé. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant d'Australie, des États-Unis d'Amérique et de Finlande, quatre fonctionnaires nationaux venant de Chine, du Japon et de République de Corée, trois conférenciers ressortissants de la République de Corée et un fonctionnaire de l'OMPI.

Table ronde sous-régionale OMPI – Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) consacrée aux incidences de la zone de libre-échange de l'ANASE sur le système de propriété intellectuelle (Indonésie). Cette table ronde, organisée par l'OMPI en collaboration avec l'ANASE, s'est tenue à Jakarta les 9 et 10 mai 1997. Elle a été ouverte par le directeur général et Dato' Ajit Singh, secrétaire général de l'ANASE, ainsi que par M. Sumarjato Kayatmo, directeur général du droit d'auteur, des brevets et des marques de l'Indonésie. Elle a réuni 24 participants venant de six pays de l'ANASE (Brunéi Darussalam, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam) et de trois futurs États membres de l'ANASE (Cambodge, Laos et Myanmar), ainsi que 40 participants indonésiens venant de l'administration publique, de l'industrie, des milieux juridiques, des universités et des instituts de recherche. Des exposés sous la forme de discussions de groupe ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant du Canada, de Malaisie et

de la Commission européenne, un représentant du comité de l'ANASE à Genève ainsi que par deux fonctionnaires du Secrétariat de l'ANASE, un représentant de chaque État membre de l'ANASE et un fonctionnaire de l'OMPI. Deux autres fonctionnaires de l'OMPI ont également participé à la table ronde. L'Accord sur les ADPIC figurait au nombre des sujets traités.

Séminaire national de l'OMPI sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC (Bangladesh). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de l'industrie du Bangladesh, s'est tenu à Dacca les 8 et 9 avril 1997. Il a été suivi par 70 participants venant des milieux gouvernementaux, de l'industrie, des milieux juridiques, des universités et des instituts de recherche. Des exposés ont été présentés par deux consultants australiens de l'OMPI, trois experts du Bangladesh et deux fonctionnaires de l'OMPI.

Journées d'étude nationales itinérantes de l'OMPI sur les brevets d'invention (Inde). Ces journées d'étude, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Conseil de la recherche scientifique et industrielle du Gouvernement indien, se sont tenues à Pune, Bangalore et Hyderabad du 21 au 28 avril 1997. Elle ont été suivies par 357 participants venant des milieux gouvernementaux, de l'industrie, des milieux juridiques et des instituts de recherche. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un allemand et l'autre américain, un conférencier indien et un fonctionnaire de l'OMPI.

Séminaire national de l'OMPI sur l'Accord sur les ADPIC et la promotion de l'activité inventive et l'innovation (Sri Lanka). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère du commerce intérieur et extérieur et de l'alimentation, s'est tenu à Colombo du 23 au 25 avril 1997. Il a réuni 46 participants venant des milieux gouvernementaux, de l'industrie, des milieux juridiques, des universités et des instituts de recherche. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne, de l'Australie et des Philippines. Un fonctionnaire de l'OMPI a aussi participé à ce séminaire.

Centre de transfert des techniques pour l'Asie et le Pacifique (République islamique d'Iran). En mai 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi une

réunion consultative pour l'élaboration d'un programme d'enseignement et de formation concernant la gestion des techniques à l'intention des pays en développement de la région de la CESAP (Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique), organisée par l'Organisation iranienne de recherche pour la science et les techniques et le Centre de transfert des techniques pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue à Téhéran.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Bangladesh. En avril 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens à Dacca avec des hauts fonctionnaires nationaux au sujet d'une future collaboration avec l'OMPI, notamment en ce qui concerne l'éventuelle adhésion du Bangladesh à la Convention de Berne et au PCT et le projet national proposé par l'OMPI pour la modernisation du Service de l'enregistrement des marques du Bangladesh.

En avril 1997 également, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, une note sur la Convention de Berne en vue de l'adhésion éventuelle du Bangladesh à cette convention.

Bhoutan. En avril 1997, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des commentaires sur la révision d'un projet de loi relative à la propriété industrielle et le règlement d'application correspondant, ainsi que sur les formulaires élaborés en vertu de ce règlement.

En mai 1997, un consultant de l'OMPI venant d'Inde s'est rendu en mission à Thimbu pour prêter son concours dans le cadre de la mise en œuvre des procédures administratives concernant les marques et pour former le personnel du Ministère du commerce et de l'industrie. Le consultant a également dispensé une formation sur les nouvelles règles et la nouvelle réglementation du pays en matière de propriété industrielle aux conseils en propriété industrielle.

En mai 1997 également, un autre consultant de l'OMPI venant de l'Inde s'est rendu en mission auprès du même ministère pour aider à préparer

les spécifications techniques d'un système d'informatisation des procédures administratives de propriété industrielle. Ces activités étaient menées dans le cadre du projet national de l'OMPI pour le Bhoutan.

Brunéi Darussalam. En mai 1997, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des observations relatives au projet de décret d'urgence de 1997 sur les marques, notamment en ce qui concerne la compatibilité de ce décret avec la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, le PCT, le Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets et l'Accord sur les ADPIC.

Chine. En avril 1997, une délégation de sept fonctionnaires nationaux de la province du Yunnan, ayant à sa tête le directeur général adjoint de la Commission des sciences et des techniques de la Province du Yunnan, s'est rendue au Bureau international, à Genève, dans le cadre d'une visite d'étude. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI sur le programme de coopération pour le développement de l'Organisation, le PCT et l'enregistrement international des marques dans le cadre de l'Arrangement de Madrid.

Inde. En avril 1997, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec un vice-directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération.

En mai 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux, à New Delhi, de questions ayant trait à la coopération.

Indonésie. En mai 1997, le directeur général et deux autres fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en visite officielle en Indonésie sur l'invitation du gouvernement. Le directeur général a été reçu à Jakarta par le président Suharto, avec qui il s'est entretenu de la situation des droits de propriété intellectuelle dans le pays. Le président a remis au directeur général la *Bintang Jasa Utama* (médaille du mérite suprême) pour son rôle prépondérant et ses réalisations dans le domaine de la propriété intellectuelle, ainsi que pour les services qu'il a rendus aux pays en développement, notamment l'Indonésie.

Le directeur général s'est vu remettre des copies des décrets récemment signés par le président concernant l'adhésion de l'Indonésie à la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques et au PCT, la ratification du Traité sur le droit des marques et du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur ainsi que le retrait de la réserve concernant les articles 1 à 12 de la Convention de Paris, et des exemplaires de la nouvelle législation portant modification des lois indonésiennes sur les brevets, les marques et le droit d'auteur afin de les rendre conformes aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC. Au cours de sa visite, le directeur général s'est également entretenu avec d'autres responsables gouvernementaux et fonctionnaires de questions ayant trait à la coopération, notamment du projet financé par l'OMPI destiné à moderniser le système de la propriété intellectuelle du pays.

Iran (République islamique d'). En mai 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la cérémonie qui a eu lieu à Téhéran pour la signature d'un nouveau projet financé par le PNUD, dont bénéficie la République islamique d'Iran, pour le développement de la protection administrative et de l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle. Ce projet doit être exécuté par l'OMPI.

En mai 1997 également, un fonctionnaire de l'OMPI a rencontré des fonctionnaires nationaux, à Téhéran, pour s'entretenir de questions touchant à la coopération, notamment des modalités de mise en œuvre du projet susmentionné.

Malaisie. En mai 1997, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation venant du Royaume-Uni se sont rendus en mission à la Division de la propriété intellectuelle du Ministère du commerce intérieur et de la consommation, à Kuala Lumpur, pour donner des conseils sur le renforcement de la protection des dessins et modèles industriels dans le pays.

Mongolie. En avril 1997, le recteur de l'Université nationale de Mongolie s'est rendu au siège de l'OMPI et a nommé le directeur général docteur *honoris causa* de cette université. Le recteur s'est entretenu avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération.

Népal. En mai 1997, un consultant de l'OMPI venant d'Inde s'est rendu en mission à Katmandou

pour donner des conseils aux autorités sur l'automatisation de la section de propriété industrielle du Département de l'industrie.

Pakistan. En avril 1997, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, une note explicative sur l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne.

En mai 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Islamabad pour des entretiens portant sur les activités de coopération pour le développement au Pakistan, notamment sur un éventuel projet financé par le PNUD pour la modernisation du système de propriété intellectuelle du pays, dont l'OMPI assurerait l'exécution. Ils se sont également entretenus avec des fonctionnaires nationaux des obligations incombant au Pakistan au titre des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC et de l'éventuelle adhésion du pays à divers instruments, dont la Convention de Paris, l'Arrangement de Madrid et le PCT. Au cours de leur visite, les deux fonctionnaires de l'OMPI ont enfin eu des entretiens avec des membres du personnel d'instituts de recherche, des représentants des milieux d'affaires et des conseils en propriété intellectuelle au sujet de questions ayant trait au développement.

En mai 1997 également, deux fonctionnaires nationaux ont chacun rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI pour l'examen de questions liées au projet envisagé du PNUD et des mesures devant être prises afin que le pays se conforme dans les délais aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC.

Philippines. En mai 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a rencontré, à Manille, des fonctionnaires nationaux pour s'entretenir avec eux de questions ayant trait à la coopération dans le domaine de l'informatisation, notamment de la production d'un prototype de disque compact ROM sur les données relatives aux marques de quatre pays de l'ANASE et de l'installation d'un système de gestion de base de données pour les marques figuratives.

République de Corée. En mai 1997, trois fonctionnaires de l'OMPI ont rencontré, à Séoul, des fonctionnaires nationaux pour s'entretenir avec eux de questions ayant trait à la coopération, notamment de la possibilité de voir la République de Corée devenir une administration chargée de la

recherche internationale et une administration chargée de l'examen préliminaire international dans le cadre du PCT.

République populaire démocratique de Corée. En avril 1997, sept fonctionnaires nationaux en visite à Genève ont suivi une séance d'information sur les activités de l'OMPI au siège de l'Organisation.

Singapour. En mai 1997, le directeur général, accompagné de deux autres fonctionnaires de l'OMPI, s'est rendu en visite officielle à Singapour sur l'invitation du gouvernement. Il s'est entretenu avec des dirigeants et des fonctionnaires du renforcement de la coopération bilatérale, notamment dans le cadre de l'informatisation du nouveau système de gestion des brevets, de l'élaboration de la législation relative à la propriété intellectuelle, de l'organisation du premier cours de formation à l'intention des pays en développement de la région Asie et Pacifique dans le cadre du programme de formation Singapour-OMPI dans le domaine de la propriété industrielle, ainsi que de l'organisation d'un séminaire sur l'Internet et la protection des droits de propriété intellectuelle.

Sri Lanka. En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Colombo, avec des représentants du PNUD du prochain cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui se tiendra à Colombo en août 1997.

En avril 1997 également, un consultant austro-lyen de l'OMPI s'est rendu en mission à Colombo, à l'Office des brevets et des marques, afin de déterminer ses besoins sur le plan de l'informatisation de l'administration des marques et de faire le point sur la mise en place dans ce service d'un système d'information en matière de brevets.

Viet Nam. En avril 1997, un haut fonctionnaire de l'Office national de la propriété industrielle s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération.

Japon. En avril 1997, trois fonctionnaires de l'OMPI ont rencontré à Tokyo des hauts fonctionnaires du JPO afin d'évaluer les activités de coopération pour le développement menées dans le domaine de la propriété industrielle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique dans le

cadre de l'accord instituant un fonds fiduciaire conclu entre l'OMPI et le Gouvernement japonais pour la période allant d'avril 1996 à mars 1997, et pour examiner le projet de programme d'activités pour la période avril 1997 - mars 1998.

Les fonctionnaires de l'OMPI se sont aussi entretenus avec des représentants du nouveau Centre de la propriété industrielle Asie-Pacifique et de l'Organisation japonaise d'information en matière de brevets.

Pays arabes

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Algérie. En avril 1997, un fonctionnaire national du Ministère de la justice s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle assistance en matière de formation et d'informatisation.

Arabie saoudite. En avril 1997, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'assistance future de l'OMPI, notamment pour la révision de la législation saoudienne relative à la propriété intellectuelle afin de la mettre en conformité avec les obligations découlant des ADPIC, la formation et l'organisation d'un séminaire national sur l'Accord sur les ADPIC.

En mai 1997, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des modifications juridiques et administratives envisagées compte tenu des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC.

En mai 1997 également, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'aide que l'Organisation pourrait apporter à l'Arabie saoudite dans le cadre de la révision de sa législation sur la propriété industrielle compte tenu des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC, de la création d'un réseau d'information sur les techniques à l'usage des universités et des centres de recherche, et de la formation.

Bahreïn. En mai 1997, l'OMPI a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur la propriété industrielle accompagné d'un commentaire de ses principales dispositions, notamment celles portant sur les

dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Égypte. En avril 1997, un fonctionnaire du Centre régional d'informatique et de génie logiciel s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération en ce qui concerne l'utilisation des techniques de l'information.

Jordanie. En avril 1997, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des commentaires sur les modifications apportées en 1996 à la loi jordanienne de 1992 sur le droit d'auteur. Ces commentaires mentionnaient notamment les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

En mai 1997, M. Mohammad A.A.R. Khreisat, directeur de l'enregistrement commercial et de la protection de la propriété industrielle, et un autre fonctionnaire national se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à la coopération dans le domaine de la formation et de l'informatisation, ainsi que de l'état d'avancement du projet régional financé par le PNUD et exécuté par l'OMPI, visant à renforcer et à mobiliser le système de la propriété intellectuelle dans l'intérêt du développement technique, industriel et culturel.

Liban. En avril 1997, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des commentaires sur le projet de loi libanaise sur le droit d'auteur. Ces commentaires mentionnaient notamment les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

En mai 1997, Mme Salwa Rahhal Faour, directeur de l'Office pour la protection de la propriété intellectuelle, et deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de diverses questions liées à la coopé-

ration et à la formation, notamment du plan des activités devant être menées dans le cadre du projet national de l'OMPI pour le Liban.

Libye. En avril 1997, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de certaines activités qui doivent être exécutées dans le cadre du projet national financé par le PNUD relatif au renforcement du système de la propriété industrielle et à la promotion de la capacité inventive. Ce projet est exécuté par l'OMPI.

En mai 1997, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités futures dans le cadre du projet national financé par le PNUD destiné à renforcer le système de la propriété industrielle. Ce projet est exécuté par l'OMPI.

Oman. En avril 1997, M. Maqbool bin Ali Sultan, ministre du commerce et de l'industrie, et deux autres fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la poursuite de l'assistance dans les domaines de la révision de la législation et de la formation en informatisation, ainsi que des projets relatifs à la tenue de deux séminaires à Oman en 1997.

En avril 1997 également, un consultant égyptien de l'OMPI s'est rendu en mission au Ministère du commerce et de l'industrie, à Mascate, pour donner des conseils en ce qui concerne l'informatisation du registre national des marques.

En avril 1997 toujours, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant canadien de l'Organisation se sont rendus en mission à Mascate afin de s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la nouvelle législation relative au droit d'auteur et de sa compatibilité avec l'Accord sur les ADPIC. À cette occasion, ils ont aussi eu des entretiens au sujet des commentaires envoyés par le Bureau international aux autorités nationales, sur leur demande, en ce qui concerne la nouvelle loi omanaise sur le droit d'auteur.

En mai 1997, l'OMPI a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur les brevets et les dessins et modèles industriels et un projet de loi sur la protection des schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés.

Qatar. En avril 1997, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur

demande, une note sur les conditions et les avantages de l'adhésion du Qatar à la Convention de Berne.

Soudan. En mai 1997, Mme Amal Hassan Eltinay, directeur général de l'enregistrement commercial au Cabinet du procureur général, s'est entretenue, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités menées dans le cadre du projet national de l'OMPI pour le Soudan et de l'organisation par l'OMPI d'une mission à Khartoum dans le domaine de l'informatisation.

Syrie. En avril 1997, le président de l'Association des inventeurs syriens s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle assistance future.

En mai 1997, M. Muhammad Al-Bertawi, directeur de la propriété commerciale et industrielle, et un autre fonctionnaire national se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités prévues dans le cadre du projet national de l'OMPI pour la Syrie, et de l'organisation d'une mission de l'OMPI à Damas dans le domaine de l'informatisation.

Tunisie. En avril 1997, l'OMPI a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des commentaires sur un projet de loi relative à la propriété industrielle. Ces commentaires mentionnaient notamment les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

En mai 1997, l'OMPI a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur la protection des schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés.

Yémen. En mai 1997, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à la coopération pour le développement et à la formation, et notamment des activités prévues en 1997 dans le cadre du projet national de l'OMPI pour le Yémen.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En mai 1997, un représentant du PNUD s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la mise en œuvre des activités prévues pour 1997 dans le cadre du projet régional destiné à renforcer et à mobiliser les systèmes de propriété intellectuelle dans l'intérêt du développement technique, industriel et culturel.

En mai 1997 également, 11 fonctionnaires nationaux venant de Jordanie, du Liban, de Libye, du Soudan, de Syrie et du Yémen se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude, au Bureau international à Genève, à

l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement à Stockholm et à l'Office égyptien des brevets au Caire. Ce voyage d'étude était organisé par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Coopération pour le développement (en général)

Cours de formation, séminaires et réunions

Cours de formation spécialisé OMPI/BBM sur les aspects juridiques et administratifs des marques (La Haye, Genève). En avril 1997, 15 fonctionnaires nationaux ont suivi à La Haye et à Genève ce cours, organisé par l'OMPI et le BBM. Les participants venaient d'Algérie, d'Angola, du Bénin, du Brésil, du Burkina Faso, de Colombie, de Cuba, de Guinée, de Guinée-Bissau, d'Haïti, de Madagascar, du Maroc, de Mauritanie, du Tchad et du Viet Nam. Des exposés ont été présentés par des représentants du BBM et des fonctionnaires de l'OMPI. Parmi les sujets traités pendant ce cours figuraient notamment les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Cours de formation OMPI/OEB/Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle sur l'utilisation du disque compact ROM pour la recherche en matière de brevets et l'examen des brevets (Vienne, Berne, Genève). En avril 1997, 16 fonctionnaires nationaux ont suivi ce cours, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB et l'institut fédéral suisse susmentionné. Les participants venaient d'Argentine, du Brésil, de Chine, de Cuba, du Ghana, d'Indonésie, de Jordanie, de Libye, du Malawi, du Maroc, du Mexique, du Pérou, de Singapour, de Syrie, du Viet Nam et de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO). Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OEB, des représentants de l'institut fédéral suisse et des fonctionnaires de l'OMPI.

Médailles de l'OMPI

En avril 1997, à l'occasion de l'inauguration officielle des nouveaux locaux de l'INPI à Buenos Aires, le directeur général a remis une médaille de l'OMPI à la gagnante du premier concours national pour les femmes inventeurs, organisé par l'INPI et l'Association argentine des inventeurs avec le soutien de la Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA).

En avril 1997 également, deux médailles de l'OMPI ont été remises par un fonctionnaire de l'OMPI lors du vingt-cinquième Salon international des inventions et des techniques nouvelles de Genève, l'une à un inventeur marocain pour la meilleure invention en provenance d'un pays en développement et l'autre à une femme inventeur venant d'Afrique du Sud.

Activités de l'OMPI spécialement conçues pour les pays en transition vers l'économie de marché

Activités régionales

Séminaire régional de l'OMPI sur l'évaluation des actifs que représentent les titres de propriété industrielle (République de Moldova). Ce séminaire, organisé par l'Office d'État pour la protection de la propriété industrielle en collaboration avec l'OMPI, s'est tenu à Kishinev les 13 et 14 mai 1997. Il a réuni environ 170 participants, pour la plupart fonctionnaires nationaux ou conseils en propriété industrielle, venant des pays suivants : Bélarus, Bulgarie, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Kazakstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Roumanie, Tadjikistan, Ukraine. Des exposés ont été présentés par deux conférenciers invités venant du Royaume-Uni et de Suisse, un fonctionnaire national de la République de Moldova et un fonctionnaire de l'OMPI. Un autre fonctionnaire de l'OMPI a également assisté à ce séminaire.

Séminaire de l'OMPI sur l'informatique et la propriété intellectuelle à l'intention des pays d'Asie centrale (Ouzbékistan). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office d'État des brevets de la République d'Ouzbékistan, a eu lieu à Tachkent du 28 au 30 mai 1997. Il a été suivi par 11 participants venant du Kazakstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et du Turkménistan et quelque 90 participants ouzbeks venant de l'administration publique ou du secteur privé (juristes, conseils en brevets et chercheurs). Des exposés ont été présentés par six fonctionnaires nationaux venant du Kazakstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan (deux), du Tadjikistan et du Turkménistan, deux experts de l'OMPI venant des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni et trois fonctionnaires de l'OMPI. Parmi les sujets abordés figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Activités nationales

Kirghizistan. En avril 1997, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un avis concernant la compatibilité de la législation du Kirghizistan en matière de droit d'auteur avec la Convention de Berne et la Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion.

Lettonie. En avril 1997, M. Zigrids Aumeisters, directeur de l'Office des brevets de la République de Lettonie, s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération entre la Lettonie et l'OMPI, notamment de l'organisation d'un séminaire à l'intention des juges des pays baltes, qui se tiendra à Riga en novembre 1997.

République de Moldova. En mai 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD, à Kishinev, d'un éventuel projet national financé par le PNUD destiné à renforcer le système de la propriété industrielle de ce pays. Ce projet serait exécuté par l'OMPI.

En mai 1997 également, M. Eugen M. Stashkov, directeur général de l'Office d'État pour la protection de la propriété industrielle, s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à la coopération entre la République de Moldova et l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Contacts du Bureau international de l'OMPI avec d'autres pays et avec des organisations internationales

Contacts au niveau national

Andorre. En avril 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'Office des marques de la Principauté d'Andorre, qui a été récemment créé. Ils ont été reçus par le chef du Gouvernement, qui a exprimé sa gratitude à l'OMPI pour son aide dans l'élaboration de la nouvelle législation d'Andorre sur les marques et la mise en place de l'office, et ont eu des entretiens avec d'autres fonctionnaires nationaux et des membres de la magistrature sur cette législation.

En mai 1997, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du projet de loi sur les brevets de ce pays.

États-Unis d'Amérique. En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Washington, à un colloque sur la gestion de la propriété intellectuelle fondée sur l'utilisation de la technique intitulé "*Electronic Commerce for Content IP*", parrainé par le Bureau du droit d'auteur américain et quatre autres organismes.

Malte. En mai 1997, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle assistance et de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle, notamment en ce qui concerne les conseils en matière de législation et la formation.

Suisse. En mai 1997, le directeur général et un autre fonctionnaire de l'OMPI ont assisté, à Genève, à une cérémonie organisée par la République et Canton de Genève pour dédier la production du vignoble du canton à l'OMPI.

En mai 1997 également, un fonctionnaire de l'OMPI a fait, à Zurich, un exposé sur les activités de l'OMPI et le droit international des brevets, dans le cadre d'un programme sur la propriété intellectuelle organisé par l'École polytechnique fédérale à l'intention des étudiants de troisième cycle.

Nations Unies

Comité administratif de coordination (CAC). En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a par-

ticipé, à Genève, aux réunions de la première session ordinaire du CAC.

Comité administratif de coordination (Comité d'organisation) [CAC(CO)]. En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, aux réunions du CAC(CO), qui ont précédé et suivi la première session ordinaire (de printemps) du CAC.

Comité consultatif pour les questions d'ajustement (CCPQA). En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du CCPQA à New York.

Nations Unies. En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion de la Commission sur le développement durable à New York.

En mai 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont suivi une session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, qui s'est tenue à New York.

En mai 1997 également, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à New York, à une réunion de l'équipe spéciale interorganisations pour les activités d'information organisée à l'occasion de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Organisations intergouvernementales

Conseil de l'Europe (CE). En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, à une réunion du groupe d'experts sur le droit d'auteur du Conseil de l'Europe.

Office européen des brevets (OEB). En avril 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à une réunion du Groupe de travail de l'OEB sur l'information technique, tenue à La Haye.

En mai 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Munich, à une réunion du Groupe de travail de l'OEB sur les statistiques.

En mai 1997 également, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Monaco, au colloque

PATLIB '97 organisé par l'OEB, au cours duquel ils ont présenté certains disques compact ROM de l'OMPI.

Organisation mondiale du commerce (OMC). En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Conseil général de l'OMC, qui s'est tenue à Genève.

En mai 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion du Conseil des ADPIC de l'OMC.

Autres organisations

All-China Women's Federation. En mai 1997, 32 femmes chinoises responsables de la fédération se sont rendues au siège de l'OMPI, où des séances d'information sur les activités de l'Organisation et la propriété intellectuelle en général ont été organisées à leur intention par des fonctionnaires de l'OMPI.

Association allemande pour la propriété industrielle et le droit d'auteur (DVGR). En mai 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Berlin, à la réunion annuelle de la DVGR.

Association française de normalisation (AFNOR). En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, à un séminaire sur l'identification des œuvres dans les réseaux numériques, organisé par l'AFNOR en collaboration avec le Ministère français de la culture et le Conseil de l'Europe.

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI). En avril 1997, le directeur général, accompagné d'un autre fonctionnaire de l'OMPI, a participé à une réunion du Comité exécutif de l'AIPPI à Vienne. Il a prononcé deux allocutions à l'occasion du centenaire de cette association, célébré respectivement à Vienne et à Budapest. Un autre fonctionnaire de l'OMPI a aussi participé à cette célébration en Autriche.

En avril 1997 également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion et à une cérémonie organisées par le Groupe belge de l'AIPPI pour célébrer, à Bruxelles, le centième anniversaire de l'AIPPI.

Association internationale pour les marques (INTA). En mai 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la réunion annuelle de l'INTA, qui s'est tenue à San Antonio (États-Unis d'Amérique). Lors de la cérémonie d'ouverture, un représentant de l'INTA a fait un exposé au sujet du directeur général de l'OMPI, M. Arpad Bogsch, et a rendu hommage à son action, notamment dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine des marques.

Association littéraire et artistique internationale (ALAI). En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et sur le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes au cours d'une réunion organisée par l'ALAI, tenue à Montréal.

Association of International Librarians and Information Specialists (AILIS). En mai 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Genève, à une réunion du Comité exécutif de l'AILIS.

Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI). En mai 1997, le directeur général a participé, à Paris, à une réunion du Conseil d'administration du CEIPI.

Chambre de commerce internationale (CCI). En avril 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion de la Commission de la propriété intellectuelle et industrielle de la CCI, qui s'est tenue à Shanghai (Chine) à l'occasion du congrès triennal de la CCI, ainsi qu'à un atelier sur la propriété intellectuelle organisé dans le cadre de ce congrès.

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC). En mai 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la réunion annuelle de la Commission juridique et de législation de la CISAC, qui s'est tenue à Séville.

Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC). En mai 1997, le directeur général a prononcé une allocution lors de l'ouverture d'une conférence organisée par le CEFIC, au siège de l'OMPI, pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire du conseil sur le thème "Les brevets : La clef de l'innovation". Plusieurs autres fonctionnaires de l'OMPI ont participé à cette conférence, l'un d'entre eux comme intervenant.

Fédération belge des employeurs. En mai 1997, le secrétaire général de cette fédération et cinq directeurs des principales organisations belges d'employeurs affiliées se sont rendus au siège de l'OMPI, où des exposés leur ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI sur les activités de l'Organisation, notamment celles qui présentent un intérêt direct pour les entreprises.

Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (MPI). En avril 1997, le directeur général a participé à une réunion du Conseil d'administration de l'institut, qui s'est tenue à Munich.

Secrétariat du Commonwealth. En avril 1997, un représentant du Secrétariat du Commonwealth s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle coopération entre l'OMPI et son organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle pour les pays en développement des régions du Pacifique Sud et des Caraïbes.

Société internationale pour le droit d'auteur (INTERGU). En mai 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé au treizième congrès de l'INTERGU sur la protection de la culture et la propriété intellectuelle dans la société de l'information, qui s'est tenu à Vienne.

Union européenne de radio-télévision (UER). En mai 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a assis-

té, à Genève, à une réunion du Conseil d'administration de l'UER.

Université Danube de Krems (Autriche). En mai 1997, 14 étudiants venant d'Autriche, de Belgique, de Croatie et de Slovénie et suivant le programme d'études européennes de troisième cycle de cette université se sont rendus au siège de l'OMPI, où des exposés leur ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI sur les activités de l'Organisation et la propriété intellectuelle en général.

Université de Fordham. En avril 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé en qualité de conférenciers à la conférence annuelle tenue à New York sur le droit de la propriété intellectuelle au niveau international et la politique en la matière, organisée par la faculté de droit de cette université.

Université de Genève. En mai 1997, 40 étudiants en droit de cette université se sont rendus au siège de l'OMPI, où des exposés leur ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI sur les activités de l'Organisation.

Université de Ljubljana. En avril 1997, 50 étudiants de cette université se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils ont suivi une séance d'information donnée par des fonctionnaires de l'OMPI sur les activités de l'Organisation et la propriété intellectuelle en général.

Activités de l'UPOV

Rapport annuel du secrétaire général pour 1996

(Vingt-huitième année)

Composition de l'Union

Membres et futurs membres

1. Le 13 août 1996, la Colombie a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 de la Convention. Celui-ci est entré en vigueur à l'égard de la Colombie le 13 septembre 1996.
2. Au 31 décembre 1996, l'Union comprenait 31 États membres : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Ukraine, Uruguay.
3. Conformément à l'article 32.3) de l'Acte de 1978, "tout État qui n'est pas membre de l'Union et qui n'a pas signé le présent Acte demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions du présent Acte". Une disposition similaire figure à l'article 34.3) de l'Acte de 1991.
4. En 1996, cinq demandes ont été déposées, par les États suivants :
 - a) le Brésil, par lettre en date du 31 janvier, sur la base de l'Acte de 1978;
 - b) le Kenya, par lettre en date du 20 septembre, sur la base de l'Acte de 1978;
 - c) le Panama, par lettre en date du 30 septembre, sur la base de l'Acte de 1978;
 - d) la Bulgarie, par lettre en date du 1^{er} octobre, sur la base des deux Actes;
 - e) la Trinité-et-Tobago, par lettre en date du 18 novembre, sur la base de l'Acte de 1978.
5. Lors de sa treizième session extraordinaire, tenue le 18 avril à Rome, le Conseil a examiné le projet de loi du Brésil, ainsi que la législation de l'Équateur dont l'examen avait été demandé par une lettre en date du 1^{er} octobre 1995 reçue par le Bureau de l'Union le 19 octobre 1995, après la vingt-neuvième session ordinaire du Conseil. Le Conseil a pris une décision circonstanciée à l'égard de la demande du Brésil et une décision positive à l'égard de la demande de l'Équateur, en notant que la législation de ce dernier pays était aussi conforme à l'Acte de 1991.
6. Lors de sa trentième session ordinaire, tenue le 23 octobre, le Conseil a examiné les lois du Kenya et de la Bulgarie, ainsi que le projet de loi du Panama. Il a pris une décision circonstanciée à l'égard de la demande du Kenya et une décision positive à l'égard des demandes de la Bulgarie et du Panama.
7. Le projet de loi de la Trinité-et-Tobago a fait l'objet d'un examen par correspondance, le Conseil ayant émis un avis positif sur sa conformité avec l'Acte de 1978.

Situation par rapport aux différents Actes de la Convention

8. Tous les États membres sont liés par l'Acte de 1978, à l'exception de la Belgique et de l'Espagne qui sont parties à l'Acte de 1961, modifié par l'Acte additionnel de 1972.
9. Selon son article 37.1), l'Acte de 1991 "entre en vigueur un mois après que cinq États ont déposé leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, sous réserve que trois au moins desdits instruments aient été dépo-

sés par des États parties à l'Acte de 1961/1972 ou à l'Acte de 1978."

10. En 1996, trois États ont déposé leur instrument de ratification ou d'acceptation de l'Acte de 1991 de la Convention :

- a) le Danemark, le 26 avril;
- b) Israël, le 3 juin;
- c) les Pays-Bas, le 14 octobre.

11. Selon l'article 30.2) de l'Acte de 1991, chaque État ou organisation intergouvernementale doit être en mesure, conformément à sa législation, de donner effet aux dispositions de cet Acte au moment du dépôt de son instrument.

12. En 1996, à la connaissance du Bureau de l'Union, l'Afrique du Sud et la Pologne (ainsi qu'Israël et les Pays-Bas) ont adopté des lois pour adapter leur système de protection à l'Acte de 1991. Plusieurs autres États ont adopté des modifications allant dans le sens de cet Acte ou établi des projets de lois. Il a été calculé qu'en fin d'année une protection conforme à l'Acte de 1991 était disponible dans (ou, sur la base du système régional de la Communauté européenne, pour) 26 États.

13. Le tableau qui figure à l'annexe du présent rapport résume la situation des divers États au regard des différents Actes de la Convention au 31 décembre 1996¹.

Application territoriale de la Convention

14. Le 27 novembre, après une procédure entamée en début d'année, les Pays-Bas ont déposé une notification par laquelle ils ont retiré une notification précédente étendant l'Acte de 1978 de la Convention à Aruba.

Sessions du Conseil et de ses organes subsidiaires

Conseil

15. Le Conseil a tenu sa treizième session extraordinaire le 18 avril à Rome, sous la présidence de

M. Bill Whitmore (Nouvelle-Zélande), pour répondre aux demandes d'avis formulées par le Brésil et l'Équateur selon l'article 32.3) de l'Acte de 1978.

16. Le Conseil a tenu sa trentième session ordinaire le 23 octobre, également sous la présidence de M. Bill Whitmore. Cette session a été suivie par des observateurs de 16 États non membres² et de huit organisations internationales³.

17. Lors de cette session, il a pris les principales décisions suivantes :

a) Il s'est prononcé sur la conformité des législations en vigueur ou en projet de la Bulgarie, du Kenya et du Panama avec la Convention UPOV, et est convenu d'une procédure d'examen par correspondance des législations qui seraient soumises dans l'intervalle entre deux sessions.

b) Il a, sur recommandation du Comité consultatif, adopté une position quant à la proposition d'inclure la Convention UPOV en tant que traité source dans le champ d'application du projet de traité (de l'OMPI) sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle.

c) Il a approuvé le rapport du secrétaire général sur les activités de l'Union en 1995 et pris note du rapport sur les activités pendant les neuf premiers mois de 1996.

d) Il a approuvé le rapport du secrétaire général sur sa gestion durant l'exercice biennal 1994-1995 et pris note du rapport du vérificateur des comptes de l'UPOV relatif audit exercice.

e) Il a approuvé les rapports sur l'état d'avancement des travaux de ses différents organes subsidiaires et établi ou approuvé leurs plans de travail pour l'année à venir.

f) Il a élu à l'unanimité :

² Bélarus, Brésil, Bulgarie, Égypte, Grèce, Kenya, Luxembourg, Mexique, Panama, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie, Thaïlande, Tunisie, Venezuela.

³ Organisation mondiale du commerce (OMC), Communauté européenne (CE), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Association internationale d'essais de semences (ISTA), Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), Chambre de commerce internationale (CCI), Association des obtenteurs de variétés végétales de la Communauté économique européenne (COMASSO), Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA).

¹ L'annexe n'est pas reproduite ici (N.d.l.r.).

i) M. Aubrey Bould (Royaume-Uni) président du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles;

ii) M. John Law (Royaume-Uni) président du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur;

iii) M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande) président du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières;

iv) M. Joost Barendrecht (Pays-Bas) président du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers;

v) M. Baruch Bar Tel (Israël) président du Groupe de travail technique sur les plantes potagères.

En outre, il a reconduit M. Joël Guiard (France), pour une période d'un an, dans ses fonctions de président du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN.

Comité consultatif

18. Le Comité consultatif a tenu sa cinquante unième session le 18 avril à Rome (Italie), sous la présidence de M. Bill Whitmore. Le comité a entendu des rapports des représentants des États membres sur l'évolution de la situation concernant la mise en application de l'Acte de 1991 et a examiné les questions suivantes : le projet de base de données centrale de l'UPOV sur disque compact ROM concernant la protection des obtentions végétales, le système de contributions de l'UPOV, l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ("Accord sur les ADPIC") et la protection des obtentions végétales, ainsi que la biodiversité, les ressources phytogénétiques et la protection des obtentions végétales.

19. Le Comité consultatif a tenu sa cinquante-deuxième session le 22 octobre, sous la présidence de M. Bill Whitmore. Il a essentiellement préparé la trentième session ordinaire du Conseil et s'est penché à nouveau sur les questions examinées à la session précédente, ainsi que sur la question de l'impossibilité d'adhérer à l'Acte de 1978 après l'entrée en vigueur de l'Acte de 1991.

Comité administratif et juridique

20. Le Comité administratif et juridique a tenu sa trente-sixième session le 21 octobre, sous la présidence de M. H. Dieter Hoinkes (États-Unis d'Amérique). Cette session a été suivie par des observateurs de sept États non membres⁴ et de la Communauté européenne.

21. Le comité a examiné diverses questions portant sur les relations entre l'Accord sur les ADPIC et la protection des obtentions végétales, ainsi que diverses questions posées par le Comité technique, en particulier en ce qui concerne la définition des variétés sur le plan conceptuel et pratique; il s'est aussi penché sur la question du règlement des différends abordée par la suite par le Comité consultatif et le Conseil.

Comité technique

22. Le Comité technique a tenu sa trente-troisième session du 16 au 18 octobre, sous la présidence de M. Joël Guiard (France). Cette session a été suivie par des observateurs de cinq États non membres⁵ et de quatre organisations internationales⁶.

23. Sur la base des travaux préparatoires des groupes de travail techniques, le comité a adopté des principes directeurs d'examen pour les huit taxons suivants : betterave rouge (version révisée); chicorée à feuilles (sauvage); colza (version révisée); *Cyrtanthus*; épinard (version révisée); gingembre; potiron; *Serruria*. Il a également adopté des corrections et des modifications pour les documents relatifs à l'orge et au *Saintpaulia*.

24. Le comité a été saisi des rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques et a défini, dans leurs grandes lignes, les travaux futurs de ces groupes. Il a également examiné les questions soulevées par ces groupes sur la base de l'expérience acquise par les États

⁴ Bélarus, Brésil, Grèce, Mexique, République de Corée, République de Moldova, Roumanie.

⁵ Grèce, Mexique, République de Corée, Roumanie, Venezuela.

⁶ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), CE, ISTA, ASSINSEL.

membres dans la conduite de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité des nouvelles variétés végétales.

Groupes de travail techniques

25. Les groupes de travail techniques ont tenu les sessions suivantes, en dehors de Genève, comme suit :

a) Le *Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)* a tenu sa vingt-cinquième session du 11 au 14 juin à Thessalonique (Grèce), sous la présidence de M. H. Ghijsen (Pays-Bas).

b) Le *Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)* a tenu sa quatorzième session du 4 au 6 juin à Hanovre (Allemagne), sous la présidence de M. S. Grégoire (France).

c) Le *Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)* a tenu sa vingt-septième session du 22 au 26 avril à Tel-Aviv, sous la présidence de Mme E. Buitendag (Afrique du Sud).

d) Le *Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)* a tenu sa vingt-neuvième session du 15 au 19 avril à Tel-Aviv, sous la présidence de Mme U. Löscher (Allemagne).

e) Le *Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)* a tenu sa trentième session du 8 au 12 juillet à Brno (République tchèque), sous la présidence de Mme E. Kristof (Hongrie).

26. Pour quatre de ces groupes, la tâche essentielle consiste à élaborer des principes directeurs d'examen. En plus des projets soumis au Comité technique pour adoption, ils en ont élaboré d'autres, pour les taxons suivants, à soumettre aux organisations professionnelles pour observations : abricotier japonais, néflier du Japon, noyer (version révisée) [TWF]; *Bouvardia* (TWO); ail, ciboule, mâche (version révisée), oignon (version révisée) et échalote, rhubarbe (version révisée) [TWV].

27. Un sous-groupe du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières chargé d'examiner la révision des principes directeurs d'examen de la vigne s'est réuni les 12 et 13 février à Conegliano (Italie). Y ont également pris part des représentants de l'Institut international des ressources

phytogénétiques (IPGRI) et de l'Office international de la vigne et du vin (OIV).

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

28. Ce Groupe de travail ne s'est pas réuni en 1996.

Séminaires

29. Fin février et début mars, l'UPOV a organisé deux séminaires nationaux sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV en Amérique, comme suit :

a) les 27 et 28 février à La Havane (Cuba), en coopération avec l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques de Cuba (ONIITEM);

b) les 4 et 5 mars à Panama (Panama), en coopération avec le Ministère du commerce et de l'industrie de la République de Panama et l'Institut panaméen de recherche agronomique (IDIAP).

Le Gouvernement espagnol a prêté son concours à ces manifestations en mettant un orateur à disposition.

30. Le 19 avril s'est tenue à Rome (Italie), en relation avec les sessions du Comité consultatif et du Conseil de l'UPOV et la deuxième session extraordinaire de la Commission (de la FAO) des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, une réunion d'information sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV. Le Gouvernement italien a prêté son concours à cette manifestation en mettant à disposition les installations de l'Istituto Sperimentale per la Patologia Vegetale.

31. Fin mai et début juin, l'UPOV a organisé trois séminaires nationaux sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV en Asie centrale, comme suit :

a) le 28 mai à Bishkek (Kirghizistan), en coopération avec l'Office national de la propriété intellectuelle de la République kirghize;

b) le 30 mai à Almaty (Kazakstan), en coopération avec l'Office national des brevets du Kazakstan;

c) Le 3 juin à Tachkent (Ouzbékistan), en coopération avec l'Office d'État des brevets de l'Ouzbékistan.

Le Gouvernement allemand a prêté son concours à ces manifestations en mettant un orateur à disposition.

32. Du 24 au 26 juillet s'est tenu à Quito (Équateur) un séminaire régional pour les pays andins sur la protection des obtentions végétales organisé par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage de l'Équateur et l'Association équatorienne d'obteneurs (ASOVEC) en coopération avec l'UPOV et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA-PROCIANDINO). Les Gouvernements argentin, espagnol, français et néerlandais ont prêté leur concours à cette manifestation en mettant chacun un orateur à disposition. Le séminaire a abordé tous les aspects principaux de la protection, en approfondissant les questions liées à l'examen technique des variétés. Ont participé à ce séminaire des représentants des États suivants : Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela.

33. En septembre, l'UPOV a organisé, avec le concours financier du Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche, trois séminaires nationaux sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV en Asie du Sud-Est, comme suit :

a) le 12 septembre à New Delhi (Inde), en coopération avec le Ministère indien de l'agriculture;

b) le 16 septembre à Dacca (Bangladesh), en coopération avec le Ministère bangladaise de l'agriculture;

c) les 19 et 20 septembre à Hanoi (Viet Nam), en coopération avec le Ministère vietnamien de l'agriculture et du développement rural.

Le Gouvernement japonais a aussi fourni, tout comme le Gouvernement du Royaume-Uni, un orateur. Ont également participé au séminaire de Hanoi des représentants de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines et de la Thaïlande.

34. Les 13 et 14 novembre s'est tenu à Bishkek (Kirghizistan) un séminaire international sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV. Le séminaire a été organisé par l'UPOV en coopération avec l'Office national de la propriété intellectuelle de la République kirghize et avec le concours financier du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon. Le Gouvernement japonais a aussi fourni, tout comme le Gouvernement irlandais, un orateur. Ont participé à ce séminaire des représentants des États suivants : Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Ukraine.

Relations avec les États membres⁷

35. Le 27 mars, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Hiroki Tanaka, sous-directeur de la Division des semences et plants du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon, et de M. Masashi Hatae, fonctionnaire de cette division, et a discuté avec eux de l'Acte de 1991 aux fins de l'établissement de sa traduction officielle en japonais et de la révision de la loi japonaise sur les semences et plants.

36. Le 26 avril, le secrétaire général a reçu des mains de M. Jakob Esper Larsen, ambassadeur et représentant permanent du Danemark à Genève, l'instrument de ratification de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

37. Le 4 juin, le secrétaire général a reçu d'Israël l'instrument de ratification de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

38. Le 13 août, M. Gustavo Castro Guerrero, ambassadeur et représentant permanent de la Colombie à Genève, a déposé auprès du secrétaire général l'instrument d'adhésion de la Colombie à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

⁷ Voir aussi aux paragraphes 29 (Espagne), 30 (Italie), 31 (Allemagne), 32 (Argentine, Espagne, France et Pays-Bas), 33 (Japon et Royaume-Uni), 34 (Irlande, Japon et Ukraine), 47 et 48 (Espagne), 68 à 70 (Japon et Royaume-Uni), 78 et 79 (Allemagne), 83 (Irlande et Japon), 114 (Office communautaire des variétés végétales), 121 (Suisse), 122 (France), 124 (Autriche).

39. Le 14 octobre, le secrétaire général adjoint a reçu de M. Jaap R.T. Frederiks, premier secrétaire à la Mission permanente des Pays-Bas à Genève, l'instrument d'acceptation des Pays-Bas de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

Relations avec les États non membres

États de l'Afrique du Nord et de l'Asie de l'Ouest

40. Le 14 mai, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Mohamed A. Khalil, conseiller auprès de l'attaché commercial de la Mission permanente de l'Arabie saoudite à Genève, qui souhaitait obtenir des informations sur l'UPOV.

41. Le 13 décembre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Mohammad A.A.R. Khreisat, directeur de l'enregistrement commercial et de la protection de la propriété industrielle de la Jordanie, et de M. Abdel Hafic Al-Ajlouni, du même organisme, et leur a fourni des informations sur la protection des obtentions végétales.

États de l'Afrique subsaharienne⁸

42. Le 26 novembre, le secrétaire général adjoint a écrit à Mme Elisabeth Owiredo-Gyampoh, directeur général de l'enregistrement par intérim au Ministère de la justice du Ghana, et lui a fourni des informations sur la Convention UPOV.

43. Le 6 décembre, le secrétaire général adjoint a écrit à M. José C.A. Pacheco, vice-ministre de l'agriculture et de la pêche du Mozambique, et lui a fourni des informations sur la Convention UPOV.

44. Le 12 décembre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Paul Omondi-Mbago, directeur général de l'enregistrement du Kenya, et de M. Stephen Dominic Mtetewaunga, assistant principal du directeur de l'enregistrement des brevets et des marques de la République-Unie de Tanzanie. Il a examiné avec eux les propositions de l'UPOV

pour l'organisation de séminaires nationaux dans leurs pays.

45. Le 20 décembre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Ablassé Ouedraogo, ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, et de M. Jean-Baptiste Ilboudo, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Burkina Faso à Bonn, qui ont fait part de l'intérêt de leur pays pour la protection des obtentions végétales et invité un représentant de l'UPOV à se rendre dans leur pays.

États de l'Amérique latine et des Caraïbes⁹

46. Le 20 février, le secrétaire général adjoint a adressé une lettre à M. Carlos Alberto Pfingst, directeur par intérim de la Direction paraguayenne des semences, pour lui fournir des informations complémentaires en rapport avec les débats du Congrès national du Paraguay concernant l'adhésion de ce pays à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

47. Le 27 février et le 1^{er} mars, à l'occasion du séminaire national, un fonctionnaire du Bureau de l'Union et M. Ricardo López de Haro y Wood, directeur technique de la certification et de l'enregistrement des variétés de l'Institut national des semences et des plants de pépinière (INSPV) d'Espagne, se sont entretenus, à La Havane, avec Mme América N. Santos Riveras, directeur de l'ONIITEM de Cuba, et avec d'autres fonctionnaires de cet office.

48. Du 6 au 8 mars, un fonctionnaire du Bureau de l'Union et M. Ricardo López de Haro y Wood se sont entretenus, à Quito (Équateur), avec des fonctionnaires de la Direction nationale de la propriété industrielle relevant du Ministère de l'industrie, du commerce, de l'intégration et de la pêche, des fonctionnaires du Ministère de l'agriculture et de l'élevage et des membres de l'Institut national de recherche agricole, ainsi qu'avec d'autres personnes intéressées par la protection des obtentions végétales.

⁹ Voir aussi aux paragraphes 4, 5 et 15 (Brésil), 4, 6 et 16 (Panama), 4 et 7 (Trinité-et-Tobago), 5 et 15 (Équateur), 29 (Cuba et Panama), 32 (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela), 99 (ALADI), 108 (Accord de Carthagène), 115 (ALADI et Séminaire panaméricain sur les semences).

⁸ Voir aussi aux paragraphes 4, 6 et 16 (Kenya), 109 et 119 (OAPI).

49. La réunion de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) tenue du 13 au 15 mars à Buenos Aires a permis au secrétaire général adjoint de rencontrer les représentants de la Bolivie et d'éclaircir avec eux un certain nombre de questions concernant un texte qui mettrait la législation nationale en conformité avec l'Acte de 1991 de la Convention.

50. Le 10 mai, le Bureau de l'Union a écrit à Mme Lucia Gaxiola Rivera, secrétaire technique auprès du directeur général des affaires juridiques du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural du Mexique, pour lui communiquer ses observations sur le projet de loi concernant la protection des obtentions végétales, dont était alors saisi le Congrès mexicain.

51. Le 15 mai, le secrétaire général adjoint a écrit à Mme Maria José Amstalden Sampaio, assistante technique de la Société brésilienne de recherche agronomique (EMBRAPA/CENARGEN), pour lui faire part de ses suggestions sur les modifications à apporter au projet de loi brésilien en vue de le rendre conforme à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

52. Le 15 mai, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a reçu la visite de Mme Lilia H. Carrera, représentant permanent adjoint du Panama auprès de l'OMC et conseiller économique, et a répondu à une série de questions posées en vue de l'établissement, par les autorités panaméennes, d'un projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

53. Le 5 septembre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de Mme Deborah Lazard, conseiller auprès du directeur général de l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI), et de Mme Patricia Gaytán, directeur de la Section de biotechnologie du Département des brevets de l'IMPI, avec lesquelles il s'est entretenu de la protection par brevet des plantes transgéniques et de la différenciation des obtentions végétales.

54. Le 19 septembre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Carlos E. González R., ambassadeur, représentant du Panama à l'OMC, et de Mme Lilia H. Carrera. Les contacts ont été poursuivis avec Mme Carrera au sujet du projet de loi qui a été présenté à la trentième session du Conseil.

55. Le 9 octobre, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Eduardo Benítez Paulín, directeur du Service national du contrôle et de la certification des semences du Mexique, et l'a félicité pour l'adoption, par le Congrès mexicain, de la loi sur la protection des obtentions végétales.

56. Le XV^e Séminaire panaméricain sur les semences, tenu du 28 au 30 octobre, a permis d'examiner avec Mme Maria José Amstalden Sampaio le projet de loi du Brésil sur la protection des cultivars, qui était alors devant le Congrès brésilien, et de s'entretenir avec M. José Rosales King, directeur de l'Office national des semences de la Bolivie, qui a confirmé qu'un décret reprenant les suggestions du Conseil de l'UPOV avait été incorporé dans le règlement d'application de la Décision n° 345 de la Commission de l'Accord de Carthagène, ainsi qu'avec M. Fausto Miranda, directeur du Service national des semences du Venezuela, au sujet de la mise en application de la décision précitée dans son pays.

57. Du 31 octobre au 2 novembre, le secrétaire général adjoint s'est rendu au Paraguay, où il a été reçu par M. Gerardo López Zárate, vice-ministre de l'agriculture, et M. Marcial Bobadilla Guillén, directeur du Département des organisations internationales du Ministère des affaires étrangères. Il a également rencontré le président de l'Association nationale de l'agriculture et présenté un exposé à des personnalités du monde de l'agriculture. Enfin, il a visité la Direction nationale des semences du Ministère de l'agriculture et de l'élevage, avec son directeur, M. Carlos A. Pflingst, ainsi que la station de recherche de l'Institut national agronomique à Caacupe.

58. Le 8 novembre, le Bureau de l'Union a reçu, de la Mission permanente du Mexique à Genève, une copie de la loi fédérale du Mexique sur la protection des obtentions végétales, laquelle était entrée en vigueur le 26 octobre.

59. Le 27 novembre, le secrétaire général adjoint a discuté avec Mme Mazina Kadir, vice-directeur général de l'enregistrement de la Trinité-et-Tobago, de la procédure parlementaire relative au projet de loi de ce pays sur la protection des obtentions végétales. Le lendemain, le Bureau de l'Union a distribué aux membres du Conseil un document analysant la conformité du projet de loi

avec la Convention UPOV, mettant ainsi en route la procédure d'examen par correspondance.

*États de l'Asie et du Pacifique*¹⁰

60. Du 15 au 18 janvier, le secrétaire général adjoint a pris part à une consultation technique visant à élaborer un cadre pour la mise en œuvre des droits des agriculteurs, consultation qui s'est tenue à Madras (Inde) et était organisée par la Fondation M.S. Swaminathan pour la recherche, avec le concours du Ministère indien de l'agriculture, de la FAO et de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (ASDI).

61. Cette consultation lui a donné l'occasion de s'entretenir avec M. G. Balakrishnan, secrétaire du Ministère de l'agriculture de l'Inde, ainsi qu'avec d'autres hauts fonctionnaires du Gouvernement indien au sujet des projets de législation sur la protection des obtentions végétales.

62. Le 16 février, le secrétaire général adjoint a rencontré M. Srinivasan Narayanan, ambassadeur et représentant permanent de l'Inde auprès de l'OMC, et M. Thjindir Khanna, secrétaire du Ministère de l'industrie, pour s'entretenir avec eux de questions relatives à la protection des obtentions végétales.

63. Le 16 février, le secrétaire général a écrit à Mme Marinela R. Castillo, sous-secrétaire à la politique et la planification du Département de l'agriculture des Philippines, au sujet de la conformité de trois propositions de lois, qui portaient sur les ressources génétiques et les droits des communautés et populations autochtones, avec la Convention UPOV et l'Accord sur les ADPIC.

64. Le 5 mars, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Clive S.K. Lau, chargé des questions d'agriculture au Département de l'agriculture et de la pêche du Gouvernement de Hong Kong, qui lui a remis un projet de loi sur la protection des obtentions végétales que Hong Kong envisageait d'adopter en vue de satisfaire aux obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC.

65. Le 14 mai, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Ian G. Hunter, du Département de l'agriculture et de la pêche de Hong Kong, pour lui communiquer les observations du Bureau de l'Union sur un projet de loi relatif à la protection des obtentions végétales à Hong Kong.

66. Le 17 mai, le secrétaire général et un fonctionnaire du Bureau de l'Union ont rencontré M. Srinivasan Narayanan, ambassadeur et représentant permanent de l'Inde auprès de l'OMC, et M. Asoke Mukerji, conseiller (OMC), et ont discuté d'un point de conformité de la législation sur la protection des obtentions végétales avec l'Accord sur les ADPIC.

67. En juillet, le Bureau de l'Union a correspondu avec M. Sarath Amarasiri, directeur général de l'agriculture au Département de l'agriculture de Sri Lanka, et il a accepté en principe d'organiser un séminaire national en 1997.

68. Le 13 septembre, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union, accompagnés de MM. David Boreham, directeur de l'Office des droits d'obtention végétale du Royaume-Uni, et Ryusuke Yoshimura, conseiller auprès du Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche et vice-président du Conseil de l'UPOV (ci-après dénommés "conférenciers de l'UPOV"), ont rencontré, à New Delhi, M. A. Benjamin, secrétaire adjoint au Ministère de l'agriculture de l'Inde, pour s'entretenir de la protection des obtentions végétales.

69. Le 17 septembre, le secrétaire général adjoint et les conférenciers de l'UPOV ont rencontré, à Dacca, M. Sawkat Ali, secrétaire du Ministère de l'agriculture du Bangladesh, et d'autres hauts fonctionnaires de ce ministère. Ils se sont aussi rendus au siège du Conseil national de la recherche agricole pour y rencontrer son président, M. Sujayet Ullah Chowdhury.

70. Le 18 septembre, le secrétaire général adjoint et les conférenciers de l'UPOV ont eu des entretiens avec M. Nguyen Quang Ha, vice-ministre de l'agriculture et du développement rural du Viet Nam. Le 21 septembre, les conférenciers de l'UPOV ont visité une station d'examen du Centre national pour l'évaluation des variétés et la certification des semences près d'Hanoi.

¹⁰ Voir aussi au paragraphe 33 (Bangladesh, Inde, Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Viet Nam), 112 et 113 (APSA).

71. Le 8 octobre, le Bureau de l'Union a écrit à M. Jeminiano R. Escaño, directeur du Bureau de la recherche agricole des Philippines, et a transmis des observations sur la proposition de loi de la Chambre des représentants n° 7591 qui, si elle est adoptée, fournira la base de la protection des obtentions végétales aux Philippines.

72. Le 21 octobre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Ki-Ho Suh, directeur général de l'Office de la production et de la distribution des semences de la République de Corée, qui administrera le système de protection des obtentions végétales. Il a examiné avec M. Suh le calendrier des mesures à prendre pour obtenir l'avis du Conseil sur la conformité de la législation coréenne avec l'Acte de 1991 de la Convention.

73. Le 4 novembre, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Stephen Preston, du Programme de l'agriculture de la région Pacifique, dont le siège est aux Fidji, au sujet des activités régionales en matière de protection des obtentions végétales. Les États participant à ce programme sont : Fidji, Îles Salomon, Kiribati, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

États de l'Europe et de l'Asie centrale

États en transition vers l'économie de marché¹¹

74. Le 23 janvier, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Ruben M. Kalashian, expert principal de l'Office arménien des brevets, et lui a remis une documentation sur l'UPOV.

75. Le 2 avril, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de MM. Akil A. Azimov et T.T. Riskiev, respectivement directeur de l'Office d'État des brevets et directeur adjoint du Comité d'État de la République d'Ouzbékistan pour la science et la technique, qui ont évoqué le séminaire national qui devait se tenir à Tachkent les 3 et 4 juin.

76. Le 1^{er} mai, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de Mme Raushan T. Alshymbaeva, vice-

présidente de l'Office national des brevets du Kazakhstan, et de M. Roman Omorov, directeur de l'Office national de la propriété intellectuelle de la République kirghize. Ils se sont entretenus des dispositions à prendre en vue des prochains séminaires nationaux devant se tenir dans leurs pays respectifs.

77. Le 13 mai, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Nikolay Kolev, chef du Département juridique de l'Office des brevets de la République de Bulgarie, pour lui faire part des observations du Bureau de l'Union sur le projet de loi relatif à la protection des obtentions végétales, qui devait être présenté peu de temps après au Parlement bulgare.

78. Le 29 mai, le secrétaire général adjoint et M. Hans Walter Rutz, *Regierungsdirektor*, Office fédéral des variétés de l'Allemagne, se sont entretenus, à Bishkek, avec des membres de l'Office national de la propriété intellectuelle de la République kirghize, du projet de loi sur la protection des obtentions végétales de ce pays. Ils ont aussi rencontré des fonctionnaires dans les bureaux de la présidence.

79. Le 31 mai, le secrétaire général adjoint et M. Hans Walter Rutz ont rencontré M. Gani Alimovitch Kaliev, président de l'Académie kazake des sciences agronomiques, à Almaty, ainsi que le président et le vice-président de l'Office national des brevets du Kazakhstan, pour examiner des projets de législation sur la protection des obtentions végétales.

80. Le 4 juin, le secrétaire général adjoint s'est rendu au siège de l'Office d'État des brevets de l'Ouzbékistan, à Tachkent, pour y examiner, avec M. Akil A. Azimov et avec d'autres membres de l'office, des projets de législation.

81. Le 2 octobre, le secrétaire général adjoint a reçu une visite de courtoisie de Mme Radoslavka Kazandjieva, présidente de l'Office des brevets de la République de Bulgarie.

82. Le 11 octobre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Rekovski Lashev, premier secrétaire à la Mission permanente de la Bulgarie à Genève, et a examiné avec lui les mesures à prendre pour obtenir l'avis du Conseil sur la conformité de la législation bulgare avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

¹¹ Voir aussi aux paragraphes 4, 6 et 16 (Bulgarie), 31 (Kazakhstan, Kirghizistan et Ouzbékistan), 34 (Belarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan).

83. Le 11 novembre, en relation avec le séminaire international organisé par l'UPOV au Kirghizistan, le secrétaire général adjoint, M. Ryusuke Yoshimura (Japon), vice-président du Conseil de l'UPOV, et M. John Carvill, directeur des droits d'obtenteur de l'Irlande, ont été reçus par le premier ministre de la République kirghize, M. Apas Jumagulov.

84. Le 20 novembre, le Bureau de l'Union a écrit à Mme Adriana Paraschiv, chef du Département de l'examen de l'Office d'État pour les inventions et les marques de la Roumanie, et lui a fourni des observations sur le projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

85. Le 21 novembre, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. David Dzamukashvili, vice-président de l'Office géorgien des brevets, qui a fait part de l'état, très avancé, de la législation géorgienne sur la protection des obtentions végétales.

86. Le 6 décembre, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Vitali Alexachov, président de la Commission d'État de la Fédération de Russie pour les essais et la protection des obtentions, à M. Valery I. Koudachov, président du Comité national des brevets du Bélarus, et à M. Victor Volkodav, président de la Commission d'État de l'Ukraine pour les essais et la protection des variétés végétales, au sujet de la convocation d'un groupe de travail sur la traduction russe de l'Acte de 1991 de la Convention.

87. Le 10 décembre, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Akil A. Azimov (Ouzbékistan) pour le féliciter de l'adoption de la loi nationale sur la protection des obtentions.

Autres États¹²

88. Les 5 et 6 février, le secrétaire général adjoint a été en rapport avec M. Aleksandar Heina, conseiller de la Mission permanente de la Croatie à Genève, qui a remis une copie d'un projet de loi croate sur la protection des obtentions végétales en demandant que le Bureau de l'Union présente d'urgence ses observations à ce sujet.

89. Le 11 juin, le Bureau de l'Union a écrit à M. Jan Kisgeci, directeur de l'Administration fédérale de la protection des plantes et de la médecine vétérinaire relevant du Ministère fédéral yougoslave de l'économie, pour communiquer ses observations sur un projet de loi relatif à la protection des obtentions végétales.

90. Le 26 juillet, le secrétaire général a reçu la visite de M. Umek, ministre des sciences et des techniques, de M. Joze Osterc, ministre de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts, de Mme Alenka Urbancic, secrétaire d'État au Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts, et de M. Bojan Pretnar, directeur de l'Office slovène de la propriété intellectuelle, avec lesquels il s'est notamment entretenu de propositions concernant l'élaboration d'une législation sur la protection des obtentions végétales.

91. Le 16 septembre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Romas Svedas, conseiller de la Mission permanente de la Lituanie, et lui a remis des informations générales sur l'UPOV.

92. Le 5 novembre, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Bahattin Bozkurt, directeur du Centre d'enregistrement et de certification des semences de la Turquie, pour l'informer que le Bureau de l'Union était prêt à organiser un séminaire international en Turquie en coopération avec le Gouvernement turc.

93. Le 22 novembre, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Joze Osterc (Slovénie) au sujet de la loi nationale sur la protection des obtentions végétales.

94. Le 11 décembre, le Bureau de l'Union a écrit à M. Thorsteinn Tomasson, directeur de l'Institut de recherche agricole de l'Islande, et lui a transmis des observations sur le projet de loi nationale sur la protection des obtentions végétales.

Relations avec les organisations internationales

95. Les 14 et 15 février, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union ont assisté à certaines parties d'une réunion du Comité de la politique en matière de ressources génétiques

¹² Voir aussi au paragraphe 117 (Bosnie-Herzégovine).

du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), qui s'est tenue à Rolle (Suisse).

96. Le 22 février, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à l'OMC et en qualité d'observateur, à une session du Conseil des ADPIC.

97. Le 6 mars, le secrétaire général adjoint a reçu une visite de courtoisie de M. David Vermerris, président de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS).

98. Le 9 mars, le secrétaire général adjoint a participé, à l'OMC et en qualité d'observateur, à une session du Conseil des ADPIC.

99. Du 13 au 15 mars, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union ont participé, en qualité d'observateurs, à la sixième réunion du Comité des semences de l'ALADI, qui s'est tenue à Buenos Aires. À l'ordre du jour de cette réunion figurait l'étude d'un projet d'accord visant à harmoniser, conformément aux principes énoncés dans les Actes de 1978 et de 1991, les règles et politiques appliquées par certains membres de l'ALADI en ce qui concerne les droits d'obtenteur.

100. Le 18 mars, le secrétaire général adjoint a présenté un exposé sur divers aspects de propriété intellectuelle dans le cadre de la journée d'étude consacrée au commerce des variétés transgéniques, qui était organisée par l'OCDE et s'est tenue à Buenos Aires.

101. Du 18 au 20 mars, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union ont participé à Buenos Aires, en qualité d'observateurs, à la réunion annuelle des représentants des autorités nationales désignées dans le cadre des systèmes de l'OCDE pour la certification variétale des semences destinées au commerce international.

102. Le 25 mars, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Paris, à une session du Groupe "Sélection de la vigne" de l'OIV.

103. Le 15 avril, le secrétaire général adjoint a rencontré M. Adrian Otten, directeur de la Division de la propriété intellectuelle et des investis-

sements de l'OMC, et des fonctionnaires de l'OMPI, pour parler de la notification des lois relatives à la protection des obtentions végétales dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, et des relations entre l'OMC, l'OMPI et l'UPOV.

104. Le 19 avril, le secrétaire général adjoint a donné un dîner, à Rome, en l'honneur de M. Geoffrey Hawtin, directeur général de l'IPGRI, et de fonctionnaires de cet institut, auquel ont participé MM. Bill Whitmore, président du Conseil de l'UPOV, et Joël Guiard, président du Comité technique de l'UPOV, et au cours duquel a été abordée la question de la coopération entre l'IPGRI et l'UPOV.

105. Du 23 au 25 avril, le secrétaire général adjoint a participé, en qualité d'observateur, à la deuxième session extraordinaire de la Commission (de la FAO) des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui s'est tenue à Rome.

106. Du 20 au 24 mai, le secrétaire général adjoint a assisté au Congrès de la FIS et à celui de l'ASSINSEL, tous deux tenus à Amsterdam (Pays-Bas).

107. Du 17 au 23 juin s'est tenue, à Leipzig (Allemagne), la Quatrième conférence technique internationale de la FAO sur les ressources phyto-génétiques. L'UPOV y a été représentée par le secrétaire général adjoint et par un fonctionnaire du Bureau de l'Union. Elle disposait aussi d'un stand dans une exposition annexe.

108. Les 22 et 23 juillet, deux fonctionnaires du Bureau de l'Union ont participé, à Quito, à une réunion du Comité sous-régional pour la protection des obtentions végétales des pays parties à l'Accord de Carthagène.

109. Le 8 août, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union se sont entretenus, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de propositions de modification de l'Accord de Bangui [portant création de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)], tendant notamment à créer un système de protection des obtentions végétales dans les États membres de l'OAPI.

110. Les 2 et 3 septembre, le Bureau de l'Union a examiné et échangé des projets concernant un

accord par échange de lettres entre l'UPOV et l'OMC qui établirait les bases de la coopération future entre ces deux organisations.

111. Le 18 septembre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à l'OMC et en qualité d'observateur, à la session du Conseil des ADPIC.

112. Les 23 et 24 septembre, le secrétaire général adjoint a participé à des journées d'étude consacrées aux droits d'obtenteur en Asie, organisées par l'Association pour les semences de l'Asie et du Pacifique (APSA) avec le concours de la FAO. Ces journées d'étude ont été suivies par des représentants des Gouvernements australien, indien, indonésien, japonais, philippin et thaïlandais, ainsi que par des représentants des milieux intéressés appartenant ou non à la région.

113. Les 25 et 26 septembre, il a participé à la conférence annuelle de l'APSA intitulée "ASIAN SEED '96", au cours de laquelle il a prononcé une brève allocution pour souhaiter, au nom de l'UPOV, la bienvenue aux quelque 500 participants.

114. Le 18 octobre, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Bart Kiewiet, président de l'Office communautaire des variétés végétales, au sujet des relations futures entre l'UPOV et l'office communautaire, et s'est félicité de l'intention du Conseil d'administration de l'office communautaire d'inviter un représentant de l'UPOV à ses réunions en qualité d'observateur.

115. Du 28 au 30 octobre, le secrétaire général adjoint a participé, à Gramado (Brésil), au XV^e Séminaire panaméricain sur les semences; il y a présenté un exposé sur l'évolution de la protection des obtentions végétales sur le plan international. Il a également participé, en qualité d'observateur, à la septième réunion du Comité des semences de l'ALADI.

116. Le 1^{er} novembre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à l'OMC et en qualité d'observateur, à la session du Conseil des ADPIC.

117. Le 29 novembre, le Bureau de l'Union a reçu la visite de Mme Mona S. Chaya, consultante de la FAO engagée dans un projet de reconstruction du secteur semencier en Bosnie-Herzégovine.

Le document de projet qui a été établi par la suite se réfère, dans son volet législatif, à la protection des obtentions végétales.

118. Du 9 au 13 décembre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé à la troisième session extraordinaire de la Commission (de la FAO) des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

119. Le 10 décembre, le secrétaire général adjoint a participé à une réunion de fonctionnaires de l'OMPI pour examiner le projet de révision de l'Accord de Bangui (portant création de l'OAPI).

Autres activités de relations extérieures

120. Le 3 février, le secrétaire général adjoint a participé, à Genève, à un séminaire portant sur les questions actuellement examinées par le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC, qui était organisé par le Bureau Quaker auprès des Nations Unies. Il a présenté un exposé sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales.

121. Le 16 février, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a présenté un exposé lors d'un colloque tenu à Weinfelden (Suisse), et organisé par OBTECTA S.A., société commerciale suisse proposant des services aux obtenteurs.

122. Le 22 mars, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Paris, à une réunion d'information organisée par l'AMSOL et le SEPROMA, deux associations professionnelles françaises, et consacrée à la notion de variété essentiellement dérivée, réunion au cours de laquelle il a présenté un exposé.

123. Le 22 novembre, le Bureau de l'Union a reçu la visite de MM. Tim Stocker, directeur des affaires gouvernementales pour l'Europe, et de M. Jean Donnenwirth, conseiller juridique, de la Pioneer Overseas Corporation.

124. Du 26 au 28 novembre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Gumpenstein (Autriche), à la réunion annuelle de l'Association des sélectionneurs autrichiens et y a présenté deux exposés.

Publications

125. Le Bureau de l'Union a publié :

- a) des éditions mises à jour à chaque événement touchant à la composition de l'Union du dépliant contenant des informations sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales en français, allemand, anglais et espagnol;
- b) deux numéros du périodique *Plant Variety Protection*;
- c) un supplément de la première partie de la "Collection des textes et documents impor-

tants" en français, allemand, anglais et espagnol, et un supplément trilingue de la deuxième partie (principes directeurs d'examen);

d) les trois premiers disques de série de la base de données centrale de l'UPOV *UPOV-ROM Plant Variety Database*;

e) le compte rendu, en anglais, du Séminaire sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV qui s'est tenu à Pretoria (Afrique du Sud) du 3 au 5 mai 1995.

Publications récentes de l'OMPI

En avril et en mai 1997, l'OMPI a fait paraître les nouvelles publications¹ suivantes :

Catalogue des publications de l'OMPI 1997 (en anglais), 46 pages, gratuit.

Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice), 7^e édition (hollandais/français/anglais), n° 500(D/F/E), 381 pages, 100 francs suisses.

¹ Ces publications peuvent être obtenues auprès de la Section de la vente et de la diffusion des publications de l'OMPI, 34, chemin des Colombettes, CH-1211 Genève 20, Suisse (téléimprimeur : 412 912 OMPI CH; télécopieur : (41-22) 733 54 28; téléphone : (41-22) 338 91 11).

Les commandes doivent contenir les indications suivantes : a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue (A pour l'arabe, C pour le chinois, D pour le hollandais, DK pour le danois, E pour l'anglais, F pour le français, G pour l'allemand, N pour le norvégien, P pour le portugais, R pour le russe, S pour l'espagnol), nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne). Les prix indiqués comprennent les frais d'acheminement par voie de surface.

Les virements bancaires doivent être effectués au compte de l'OMPI n° 487080-81 auprès du Crédit suisse, 1211 Genève 20, Suisse.

Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice), 7^e édition — Partie I : Liste des produits et des services par ordre alphabétique (en danois et norvégien), n° 500.1(DK)(N), 168 pages (DK) et 175 pages (N), 100 francs suisses; *Partie II : Liste des produits et des services par ordre de classe* (en danois et norvégien), n° 500.2(DK)(N), 145 pages (DK) et 148 pages (N), 80 francs suisses.

Dispositions types sur la protection contre la concurrence déloyale (en chinois), n° 832(C), 68 pages, 15 francs suisses.

OMPI : Informations générales (édition 1997) [en allemand, arabe, chinois, espagnol, français, portugais et russe], n° 400(A)(C)(S)(F)(G)(P)(R), 124 pages (A), 107 pages (C), 124 pages (F), 113 pages (G), 102 pages (P), 111 pages (R) et 114 pages (S), gratuit.

Parties contractantes ou signataires des traités administrés par l'OMPI — Membres des organes directeurs et des comités de l'OMPI (situation le 1^{er} mai 1997), n° 423(E)(F), 29 pages, gratuit.

Séminaire régional OMPI-OEB sur les licences, Achgabat, Turkménistan, 2 et 3 mai 1996 (en anglais et russe), n° 752(E/R), 126 pages, 22 francs suisses.

Services d'information de l'OMPI sur les brevets pour les pays en développement (en arabe), n° 705(A), 61 pages, gratuit.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1997

1^{er} et 2 septembre (Genève)

Réunion consultative sur les marques et les noms de domaine de l'Internet

Cette (deuxième) réunion continuera d'examiner des questions relatives aux noms de domaine de l'Internet qui ont une incidence sur les marques.

Invitations : les gouvernements des États membres de l'Union de Paris ou de l'OMPI; certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

9-12 septembre (Genève)

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins

Lors de cette (douzième) session, le comité examinera et évaluera les activités menées dans le cadre du Programme permanent concernant la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme. Un séminaire consacré aux nouveaux traités de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins se tiendra aussi.

Invitations : les gouvernements des États membres du comité et, en qualité d'observateurs, d'autres États membres de l'Organisation des Nations Unies et certaines organisations.

15, 16 et 19 septembre (Genève)

Comité d'experts sur un éventuel protocole concernant les interprétations ou exécutions audiovisuelles (protocole du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes)

Le comité examinera le contenu éventuel de ce protocole.

Invitations : les gouvernements des États membres de l'OMPI; la Communauté européenne; certaines autres organisations intergouvernementales; certaines organisations non gouvernementales.

16 septembre - 1^{er} octobre (Genève)¹

Assemblée de l'Union du PCT

L'assemblée procédera à un débat et prendra des décisions sur des modifications du règlement d'exécution du PCT, sur une réduction des taxes, sur le renouvellement de la nomination des actuelles administrations chargées de la recherche internationale et chargées de l'examen préliminaire international ainsi que des accords en vigueur avec elles et sur la nomination de l'Office coréen de la propriété industrielle comme administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international et sur l'approbation d'un accord avec lui. Cette (vingt-quatrième) session de l'assemblée s'ouvrira le 16 septembre et se terminera le même jour que les sessions des autres organes directeurs de l'OMPI, à savoir le 1^{er} octobre (voir plus loin).

Invitations : les gouvernements des États membres de l'Union du PCT; en qualité d'observateurs, les gouvernements des États membres de l'Union de Paris non membres de l'Union du PCT et certaines organisations.

17-19 septembre (Genève)

Réunion d'information concernant la propriété intellectuelle en matière de bases de données

Cette réunion d'information permettra d'examiner des questions relatives à la propriété intellectuelle en matière de bases de données.

Invitations : les gouvernements des États membres de l'OMPI; la Communauté européenne; certaines autres organisations intergouvernementales; certaines organisations non gouvernementales.

22 septembre - 1^{er} octobre (Genève)

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI

Tous les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI se réuniront en session ordinaire. Ils procéderont, notamment, à la nomination du nouveau directeur général, à l'examen et à l'évaluation des activités de l'OMPI et à l'examen de diverses autres questions concernant l'OMPI et les unions qu'elle administre.

Invitations : les gouvernements des États membres de ces organes directeurs; d'autres États; certaines organisations.

20-23 octobre (Genève)

Comité d'experts sur les marques notoires

Lors de cette (troisième) session, le comité d'experts continuera d'examiner des questions relatives à l'application de l'article 6*bis* de la Convention de Paris (par exemple, les critères permettant de déterminer si une marque est notoire) ainsi que les conditions et l'étendue de la protection des marques notoires.

Invitations : les gouvernements des États membres de l'Union de Paris ou de l'OMPI; la Communauté européenne; en qualité d'observateurs, certaines organisations.

24 et 25 octobre (Eger, Hongrie)

Colloque sur la protection des indications géographiques dans le contexte mondial

Le colloque portera sur la protection des indications géographiques (appellations d'origine et autres indications géographiques) à l'échelon national, à l'échelon régional et à l'échelon mondial.

Invitations : les gouvernements des États membres de l'Union de Paris et/ou de l'OMPI; certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales; toute personne privée (moyennant paiement d'un droit d'inscription).

¹ L'Assemblée de l'Union du PCT se réunira dans la salle XVI du Palais des Nations du 16 au 19 septembre 1997; la session se poursuivra au siège de l'OMPI du 22 septembre au 1^{er} octobre 1997.

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1997

27 octobre (Genève)

Comité administratif et juridique (trente-septième session)

Invitations : États membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains États non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

28 octobre (Genève)

Comité consultatif (cinquante-quatrième session)

Invitations : États membres de l'UPOV.

29 octobre (Genève)

Conseil (trente et unième session ordinaire)

Invitations : États membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains États non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

